



NEUVIÈME ANNÉE

Subvention du Conseil Général

Travailler pour la Corse



Et dans tous les domaines

REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique

SOMMAIRE

ACCIONI (CAMILLE).....	<i>Tours et châteaux du Cap Corse (avec plusieurs gravures).....</i>	49
RANCESCHINI (ÉMILE) ..	<i>Un siècle d'élections en Corse (1789-1886).....</i>	69
MATTEI-TORRE (J.-F.) ...	<i>Pierre Cyrnée, plagiaire....</i>	77
VINCENTELLI (A.-F.)....	<i>Sauvons nos cédratiers (avec 1 figure).....</i>	79

BIBLIOGRAPHIE. — Histoire de Pascal Paoli. — Le dernier vol de l'aigle. — Devant la proue des navires. — Excursions. — Le jardin hanté. — La flore de Corse, etc. — Journaux et revues.

NOUVELLES en quelques lignes : Géographiques, économiques et touristiques.



DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 9, place du Général-Beuret, PARIS (XV^e)

COMPTE POSTAL : Paris 813.42



COMMUNICATION

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu lire la communication que nous avons insérée sur la deuxième page de la couverture du n° 48 ne seront pas surpris de savoir que la quittance de recouvrement leur sera envoyée *dès le mois d'avril*, à moins qu'ils n'aient déjà acquitté le montant de leur abonnement par mandat ou chèque à notre numéro de compte-courant 813-42 Paris. Nous les en prions instamment. Nous n'attendrons plus, ainsi que nous l'avions fait jusqu'ici, la fin de l'année. La conduite d'une trentaine de nos anciens abonnés, qui après avoir accepté la Revue pendant toute l'année, ont ensuite refusé de payer leur abonnement, nous met dans l'obligation de changer une méthode qui permet de telles défaillances et cause à nos maigres ressources une perte sensible.

Ces ressources sont en effet celles d'un abonnement que nous maintenons, en dépit des conseils de quelques lecteurs, à 15 francs. Une aussi petite somme (1 fr. 50 par mois) ne suffit pas à payer le prix de six numéros, et si nous n'avions pas les subventions patriotiques des Amicales corses de Marseille, d'Indochine, de Madagascar et du Conseil général, notre déficit, actuellement supportable, nous imposerait la contrainte de cesser la publication. Aussi serions-nous très reconnaissant aux abonnés qui, *spontanément*, décideraient de porter leur abonnement à un taux supérieur à 15 francs, comme l'ont déjà fait quelques-uns d'entre eux, que nous remercions ici très vivement.

REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE

TOURS et CHATEAUX du CAP-CORSE

(Etude historique)

(Suite)



Immédiatement après la pointe de la Coscia, qui ferme au Nord la rade de Macinaggio, se trouve le minuscule archipel des îles Finocchiarola (ou îles au Fenouil), dont l'histoire est liée à celle de Macinaggio. Le plus grand de ces trois îlots, celui du large, porte une tour côtière appelée tour de Finocchiarola, qui faisait partie du fameux groupe dit des trois tours. Ce groupe comprenait les tours de Finocchiarola, d'Agnello et de la Giraglia, qui signalaient successivement les navires suspects se dirigeant sur Bastia avant même qu'ils arrivent devant Macinaggio. En réalité, ces « trois tours », comme les Trois mousquetaires, étaient au nombre de quatre, très rapprochées et gardées chacune, comme on le verra plus loin, par une petite garnison; en effet, aux trois tours précitées, il faut ajouter la tour de Santa Maria della Capella.

Après les îlots de Finocchiarola, on se trouvait de suite dans la rade foraine de **Santa Maria della Chiapella**, qui est appelée avec plus de raison dans les anciens textes (11) *Santa Maria della Capella* ou *Sancta Maria ad Capellam*, car elle tire son nom d'une des plus anciennes chapelles du Cap dont on voit encore les ruines. Une tour surveillait cette baie, où Paoli (12) songea un instant à établir le port de la Corse indépendante. Mais il renonça bientôt à ce projet et dut se résigner à enlever Macinaggio aux Génois pour y établir sa base d'attaque contre Capraja, car tout aurait été à construire à Santa Maria dont la baie est en outre barrée par un bas-fond.

Après la Capella, on trouve les ruines de Tamarone, marine détruite jadis par les Barbaresques et où il ne paraît jamais y avoir eu de tour. Puis on arrive à la baie et à la tour d'**Agnello**, à l'extrémité Nord-Est du Cap-Corse.

Cette tour figure dans la nomenclature déjà citée des *Me-*

(11) Cf. *Histoire du Cap-Corse* et Archives Piccioni.

(12) *Ibid.*

morie e note, document datant de 1572, comme ayant une garnison permanente de trois hommes, ce qui prouve que les Génois durent y mettre garnison dès qu'ils substituèrent leur domination directe au Cap-Corse à celle des Negroni. J'ai raconté dans mon *Histoire du Cap-Corse* comment, au temps des Negroni, ceux-ci avaient concédé cette baie d'Agnello et sa petite plage aux corsaires barbaresques qui pouvaient simplement y faire aiguade et y relâcher, à la condition de n'avoir aucun rapport avec les populations voisines. Des concessions de ce genre n'étaient point sans exemple sur le littoral de la chrétienté, et les archives du Ministère français des Affaires étrangères conservent copie d'un traité passé entre un évêque orthodoxe de Milo et des corsaires turcs et barbaresques, traité par lequel cet étrange prélat leur procurait sur un point de l'île les distractions les plus... variées, à la condition qu'ils respectassent les femmes et les biens du reste du diocèse. Rien d'analogue n'existait à Agnello, où l'on se bornait à ignorer les Turcs quand la tempête les contraignait à y relâcher. Ce privilège n'existait d'ailleurs plus à la fin du XVI^e siècle, puisque les Génois y avaient une tour de guet et une petite garnison.

Après Agnello vient l'îlot de la *Giraglia*, situé à l'extrémité Nord du Cap et dont la tour avait, comme il sera dit plus loin, une garnison un peu plus importante que les tours précédentes.

Venaient ensuite les tours non gardées de **Tollari**, dans la pittoresque marine de ce nom (commune d'Ersa), et de **Capo Bianco**, tour isolée située à l'extrémité Nord-Ouest du Cap-Corse.

Nous arrivons ainsi sur la côte occidentale du Cap où la première tour côtière qui se présente à nos yeux est la grosse *tour de la marine de Centuri*, à la fois tour de guet et tour de défense de ce petit port, dont Paoli devait faire son arsenal. J'ai dit dans mon *Histoire du Cap-Corse* pour quelles raisons on peut voir dans cette tour de la marine de Centuri le château appelé par les historiens des **Motti** ou des signaux. Quelques auteurs ont voulu voir la tour des Motti dans la tour de Sénèque. Mais dans un acte de partage des Negroni, la tour de Sénèque est attribuée à l'un des partageants et la tour des Motti à l'autre ; donc on ne saurait les identifier. D'autre part, les autres tours importantes de la seigneurie, excepté celle de la marine de Centuri, sont nommées dans cet acte, ce qui empêche de les confondre avec celle-ci. Enfin il semble bien qu'une tour dite *des signaux* doive être située à l'entrée d'un port, ce qui est le cas pour la tour précitée. D'ailleurs Filipini dit que le château des Motti était situé en face de l'îlot

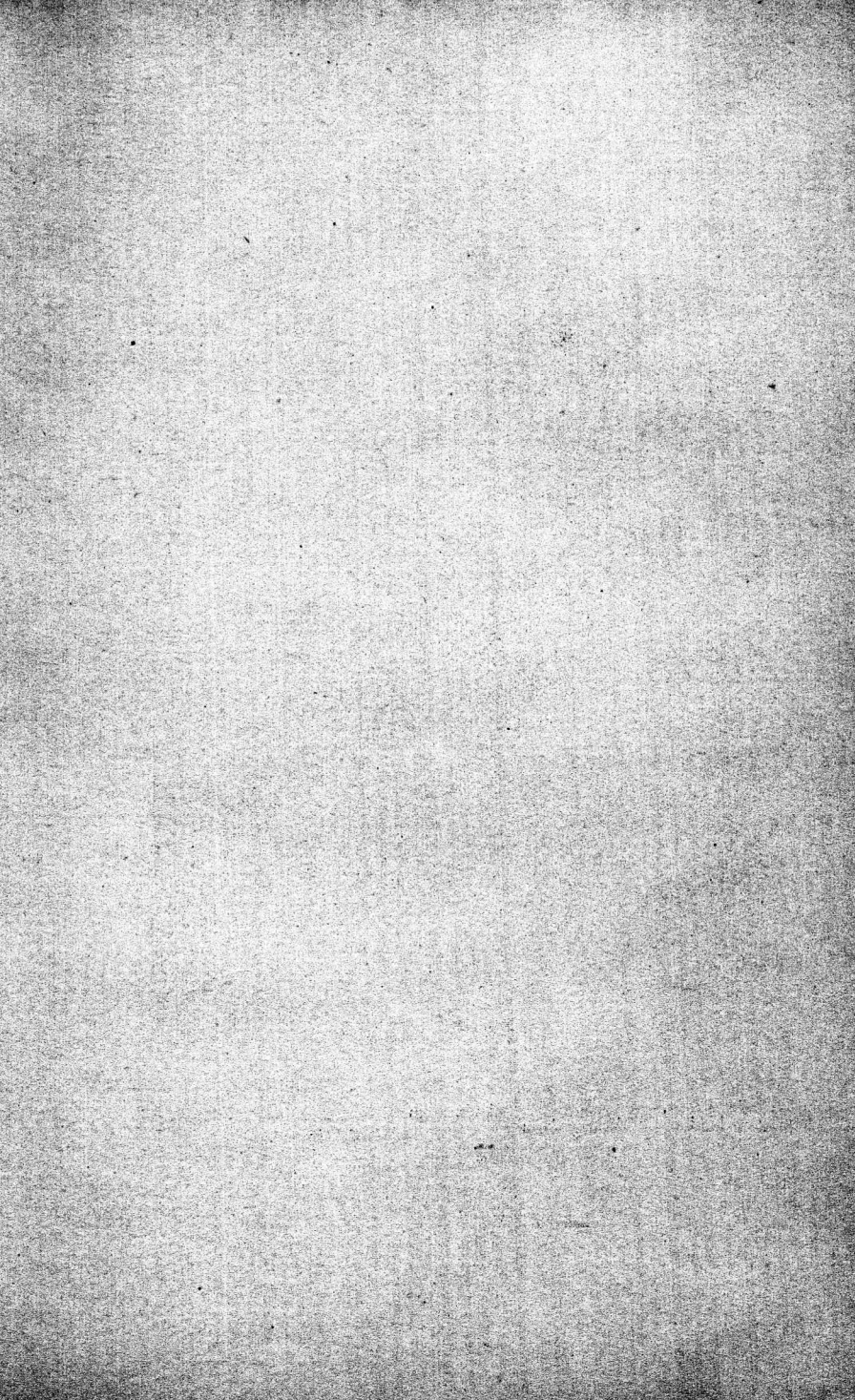




Fig. 5. — TOUR D'ALBU.

Cette tour, qui surveillait la baie du même nom, est en bon état, grâce à son propriétaire qui l'a transformée en écurie (rez-de-chaussée) et en grenier (1^{er} étage) avec un escalier extérieur.

(Cliché A. Ambrosi.)

de Centuri, ce qui me paraît trancher la question en faveur de la tour dont il s'agit. Lorsque les Génois succédèrent aux da Mare dans l'administration directe du Cap-Corse, ils mirent dans la tour de Centuri une garnison de dix hommes (13).

Après la marine de Centuri et sa voisine de Morsiglia, on arrive à la marine de *Pino*, pourvue d'une tour de guet, dite aussi *torre dello scalo* ou de l'échelle. Cette tour, gardée par un unique *torrigiano*, faillit être prise par l'armée turque de Mammi Pacha lors du débarquement de ce fameux renégat en 1563; mais, comme je l'ai raconté dans mon *Histoire du Cap-Corse*, le supérieur du couvent de la marine, se portant au-devant de Mammi, qui était Pinois d'origine, lui fit honte de sa conduite, et le renégat, pris de remords, vira avec ses troupes sur Morsiglia et Centuri. La dernière apparition des corsaires musulmans devant la tour de Pino est de 1623 (14); mais cette fois, ils ne firent que paraître et, pour une raison inconnue, ne débarquèrent point.

Trois lieues plus au Sud, on arrive à la plage et à la marine de **Giottani** qui desservait la vallée de Barrettali. Cette marine est pourvue d'une tour, mais cette tour, d'après les *Memorie e note* déjà citées, n'avait ni garnison, ni *torrigiano*, du moins officiel. Lacune regrettable, car la vallée, étant renommée pour la beauté de sa population féminine, fut quelquefois visitée par les Barbaresques (15).

La tour de Giottani, appelée aussi jadis le *Castelluccio*, est la dernière du littoral de la seigneurie des da Mare. On entrait après Giottani dans la seigneurie de Canari, la première des seigneuries de la famille de Gentile. Ce fief, qui ne comprenait que la paroisse de Canari et le hameau supérieur d'Ogliastro, n'avait qu'une tour de guet sise à la marine de Canari ou des *Cannelle*.

Venait ensuite la seigneurie de **Nonza**, la plus importante des seigneuries des Gentile et qui comprenait sur son littoral la tour d'*Albo*, le château de Nonza et la tour de Negri.

La tour d'**Albo** veillait sur la marine de ce nom qui dessert les villages d'Ogliastro, d'Olcani et d'Olmata du Cap, tous relevant de Nonza. Cette tour fut occupée lors de la marche de Marbeuf sur Nonza, en 1768, par deux compagnies de grenadiers français qui élevèrent des retranchements autour

(13) Piccioni: *op. cit.*, p. 162.

(14) Voir aux Archives Piccioni et aux Archives de la Corse (série C) le document cité dans mon *Histoire du Cap-Corse*.

(15) La population du hameau de Conchiglio était spécialement réputée, sans doute à cause de ses mariages mixtes, car les gardes étrangers des da Mare se mariaient parfois à Conchiglio.

de cet ouvrage, de sorte que, lorsque Barbaggi et ses volontaires corses, obligés d'évacuer le château de Nonza, essayèrent de se retirer par le sentier qui menait à Albo, ils se trouvèrent pris entre deux feux et obligés de se rendre, ce qui amena la reddition de tout le Cap-Corse.

Nonza, capitale de la seigneurie du même nom et la plus importante place de guerre du Cap, n'avait pas de tour de guet, car le château même et son donjon, bâtis au sommet d'un rocher tombant à pic dans la mer, en tenaient largement lieu. Ce rocher est célèbre aussi par le martyre de Sainte Julie. Le château et les maisons attenantes, qui étaient d'un accès facile à barrer, pouvaient constituer une citadelle presque imprenable, surtout avant que Gribeauval eût augmenté sous Louis XV la portée de l'artillerie. L'histoire de Nonza, qui se confond avec celle du Cap-Corse méridional et même avec celle de la presqu'île tout entière, dépasserait de beaucoup le cadre de mon sujet, et force m'est de renvoyer une fois de plus le lecteur à mon *Histoire du Cap-Corse*. Le château était, au temps de Gênes, la résidence du Gentile qui était feudataire de Nonza. Mais après 1625, c'est-à-dire à la mort de Vincent II, seigneur de Nonza, lequel mourut centenaire, cette seigneurie reçut de Gênes un lieutenant-gouverneur, les Gentile n'y conservant plus que quelques droits féodaux et allodiaux. Il est plus que probable que ce lieutenant-gouverneur dut amener avec lui au château quelques soldats de la Sérénissime, de même que son collègue de Rogliano avait amené avec lui un détachement de onze hommes à la tour du Cap-Corse. Le château de Nonza fut ensuite occupé par Paoli, et en 1768 il était gardé par Barbaggi, neveu de Paoli, à la tête de deux cents volontaires Corses, qui, pressés par les trois colonnes françaises, formant un ensemble de douze cents hommes, amenées par Marbeuf, durent évacuer la place (16). Le patriote Casella, resté seul dans le donjon, n'en sortit qu'avec les honneurs de la guerre. Cet événement amena la capitulation du Cap-Corse.

La tour de **Negri**, qui marque à l'Ouest la limite méridionale du Cap-Corse, est plus qu'une tour de guet. C'est en même temps une tour de défense et un ouvrage assez important pourvu d'un magasin. Elle devait avoir jadis une petite garnison, mais elle ne figure pas dans la liste des tours à garnison des *Memorie e note* du sénateur génois, parce que cette liste, dressée après l'incorporation aux possessions directes de Gênes du Cap-Corse septentrional (seigneurie da Mare), énu-

(16) V. Piccioni: *op. cit.*

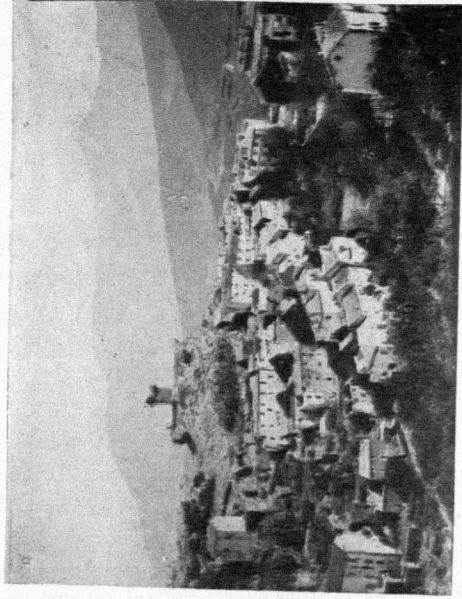


Fig. 6. - TOUR OU CHATEAU DE NONZA.

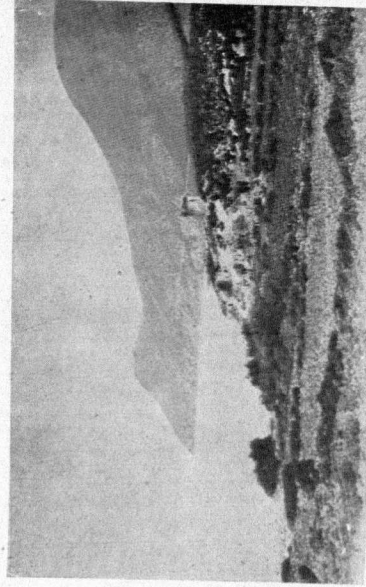
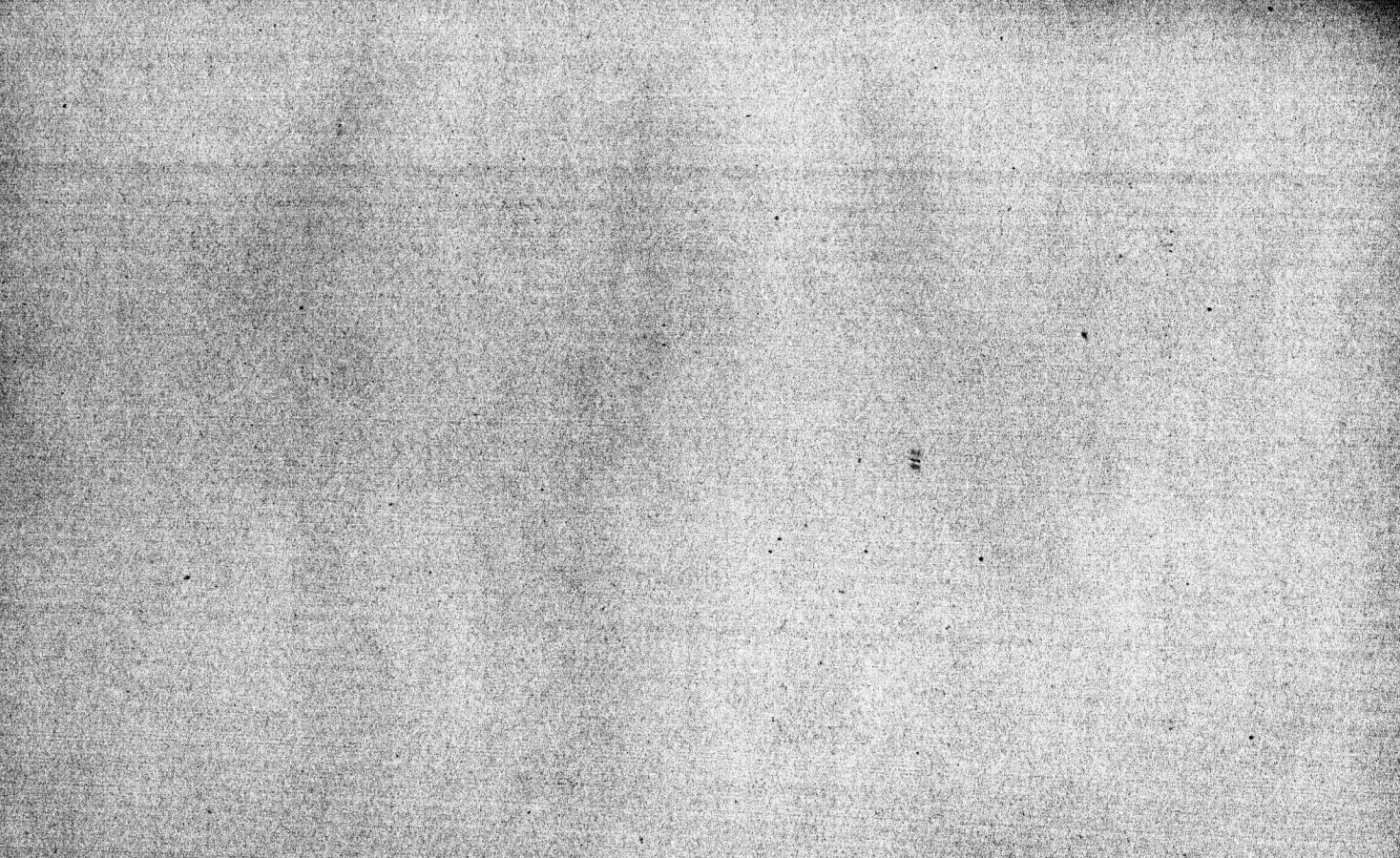


Fig. 7. — TOUR DE LA MARINE DE FARINOLE, DITE DE NEGRI.



mère seulement les tours du Nord et ne comprend pas les tours du Cap-Corse méridional où les Gentile avaient encore quelques droits féodaux. Mais peut-on en conclure qu'à défaut de garnisaires génois, Negri ait eu une garnison *nonzinca* ? Il n'y a pas de document qui permette de l'affirmer, d'autant plus que les Gentile de Nonza devaient avoir juste assez de soldats (v. *infra*) pour garder leur château. Lorsque Nonza reçut au XVII^e siècle un lieutenant-gouverneur génois, rien n'autorise à dire que celui-ci ait détaché quelques hommes à Negri. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette tour fut armée pendant les guerres de la Révolution ; mais les archives de la Corse ne contiennent pas de détails sur cet armement momentané.

III

En dehors de ces tours côtières, le plus souvent rondes, le Cap-Corse comptait aussi, comme je l'ai dit, dans l'intérieur de la presqu'île, des tours le plus souvent carrées. Je les appelle « tours de hameau » parce qu'elles sont situées d'ordinaire au centre d'un hameau important ; mais chaque hameau est loin d'avoir sa tour et leur répartition varie suivant les villages.

Ces tours de hameau n'étaient pas d'ailleurs les seuls ouvrages fortifiés de l'intérieur de la presqu'île. Au-dessus d'elles se trouvaient hiérarchiquement les châteaux des seigneurs féodaux du Cap ; de plus, entre ces châteaux féodaux et les simples tours villageoises, on peut placer, au moins dans la seigneurie da Mare, qui était la plus importante du Cap, de petits châteaux, sortes de châtellenies dont je reparlerai plus loin, et où résidaient, comme à Morsiglia et à Minerbio, un officier du seigneur avec quelques hommes d'armes.

Les tours de hameau n'avaient point, ai-je dit, une répartition régulière, et leur nombre était bien inférieur à celui des hameaux. C'est ainsi que dans le gros village de Rogliano, capitale de la grande seigneurie da Mare-Negrone, il n'y avait en dehors du château féodal des da Mare, de la tour du Cap-Corse (qui fut plus tard la résidence du lieutenant-gouverneur génois), et de la tour côtière de Macinaggio, que trois tours destinées à la défense locale des hameaux et qui étaient celles de la Paroisse, du hameau de Quercioli et du hameau d'Olivo. Le hameau si important de Bettolacce n'en avait point, non plus que les hameaux de Campiano et de Vignalello. Quant aux deux hameaux de Magna, situés sous le contrefort qui porte le château féodal (appelé aujourd'hui le **Castellaciu**), ils étaient suffisamment protégés par celui-ci, de même que la tour du Cap couvrait le hameau de Vignale.

A Morsiglia, en dehors du château, devenu de nos jours l'hôtel Baldassari, et où résidait une sorte de lieutenant des da Mare (v. *infra*), il y avait quatre tours de défense; mais, particularité intéressante, trois de ces tours, assez rapprochées les unes des autres, formaient avec le château un quadrilatère défendant la partie principale du village. La quatrième est située, comme un ouvrage avancé, sur le mamelon qui domine l'église. La troisième tour du quadrilatère est postérieure aux deux autres. Elle fut, en effet, bâtie — ainsi qu'en témoigne une inscription gravée sur une plaque de marbre sur l'une de ses faces — en 1572 par Philippe, fils d'André, de la noble famille Gaspari, famille qui s'enrichit au Maroc et qui fait partie de cette pléiade d'armateurs de Morsiglia et de Centuri qui portèrent au *xvi*^e siècle, dans l'Afrique du Nord et aux Antilles, la renommée du Cap-Corse (17). Les Gaspari, qui avaient, d'après la même inscription, une fleur de lys dans leurs armoiries, furent peut-être, comme les Lenche de Morsiglia et les Cipriani de Centuri, au service des rois de France. L'une des deux vieilles tours carrées du quadrilatère fut héroïquement défendue, lors du débarquement du fameux corsaire Mammi Pacha en 1563 (v. mon *Histoire du Cap-Corse*), par Zaccagnino et deux autres habitants de Morsiglia, qui tinrent toute une journée contre toutes les troupes de Mammi. Ils ne se rendirent qu'à la nuit, et Mammi, admirant leur courage, leur laissa la vie sauve.

Le village de Tomino avait deux tours de défense, dont une ronde et de fortes dimensions et l'autre de dimensions ordinaires.

A Ersa, on remarque une tour carrée dans l'un des hameaux situés près de Botticella. A Granajolo, on avait aussi une tour de défense, mais elle est ronde comme la grosse tour de Tomino.

Si, de la piève de Rogliano, on passe à celle de Sénèque (ou de Luri), on voit quelques tours à Luri même dont deux dans le vallon des Spergane et une au vieux hameau de Castiglione, puis la célèbre tour de Sénèque, qui domine la vallée et qui est fièrement assise entre Luri et Pino sur la chaîne dorsale du Cap-Corse.

Cette tour isolée n'étant pas une tour de hameau, je me demanderai, à propos des donjons détachés ou châtelainies des da Mare, pourquoi elle porte le nom de Sénèque et quel a pu être son rôle spécial.

A Pino, les tours carrées, où se réfugiait la population des

(17) Cf. Piccioni: *op. cit.*

dix hameaux du village en cas d'alerte, étaient au nombre de trois : celle de Metimo, appartenant depuis le xv^e siècle à la famille Piccioni, celle du Casuccio et celle des Cioccie. Situées chacune à la vue des deux autres, elles forment comme un triangle défensif, dont la tour de la marine était la sentinelle avancée. C'est en 1623 que la population de Metimo se réfugia pour la dernière fois dans la tour Piccioni (18), à la suite d'une alerte causée par des voiles barbaresques qui se bornèrent à se montrer.

Dans la vallée de Barrettali se trouve la tour de Linajo, qui appartenait jadis aux Gentile, bien que le reste de la vallée fût aux da Mare (19). Sentinelle avancée des seigneurs de Canari, elle est isolée et ne protège directement aucun hameau. Mais elle offrait sans doute, en cas d'alerte, alors que tous s'unissaient contre les musulmans, un refuge aux vaisseaux que les da Mare avaient à Conchiglio et qui étaient avertis par la tour côtière de Giottani, qui appartenait également aux da Mare. La tour de Linajo vient d'être récemment restaurée par son propriétaire. Elle ne figure point sur la liste des *Memorie e note*, parce que cette liste, rédigée, comme je l'ai dit, après l'incorporation de la seigneurie da Mare (ou Cap-Corse septentrional) aux possessions directes de Gênes, a été dressée alors que les Gentile avaient encore quelques droits féodaux sur les seigneuries du Cap-Corse méridional. Les tours du Sud du Cap n'y sont donc pas mentionnées. Mais on doit supposer que la tour de Linajo était gardée par deux ou trois hommes du seigneur de Canari.

Les fiefs du Sud, à l'inverse du Cap-Corse septentrional où les tours de hameaux étaient nombreuses, ne nous offrent guère que la tour carrée de Linajo et la tour de Porretto comme tours de défense intérieure. Et encore la première de ces tours a-t-elle ceci de particulier qu'elle est loin de tout hameau et qu'elle constitue plutôt une défense de deuxième ligne contre un ennemi venant de la mer et une défense contre les da Mare, seigneurs du Cap-Corse septentrional.

La tour de Porretto, au contraire, est située à l'extrémité Sud du hameau du même nom, qui fait partie de la commune actuelle et de l'ancien fief de Brando. C'est une tour ronde de 7 mètres de diamètre, dont les murs ont un mètre d'épaisseur à la base (20). Elle est célèbre par la belle résistance qu'Altobello et Raphaël de Gentile, qui avaient embrassé le

(18) Archives Piccioni. Piccioni: *op. cit.*

(19) Piccioni: *op. cit.*

(20) Cf. *Brando*, par M. Fumaroli.

parti de la France (21), y firent, en 1556, contre les Génois.

Le 5 novembre 1556, elle fut, en effet, attaquée par un détachement de 300 soldats génois arrivés la nuit sur deux bateaux et débarqués à la Rénella, près d'Erbalunga. Au point du jour, ces soldats essayèrent d'ouvrir une brèche avec des pics; mais, trouvant le roc dur, ils furent contraints d'y renoncer. Ils appuyèrent alors contre la tour une machine offensive, appelée *gatto* ou chat, d'où ils rompirent la porte à coups de hache. Mais derrière la porte, ils trouvèrent un mur à sec contre lequel ils durent employer un bélier. C'est alors qu'un baril de poudre, jeté du haut du *gatto* dans la tour, y produisit une épouvantable explosion; la plate-forme sauta en l'air causant la mort de quatre soldats d'Altobello (22). On voit encore aujourd'hui sur les ruines de la tour les traces de la poudre. Néanmoins, Altobello, bien que blessé au combat de Bivincio, Raphaël et deux de leurs amis, s'adossèrent au mur opposé de la tour et résistèrent jusqu'à l'heure de vêpres. Ils furent alors délivrés par l'arrivée d'un détachement de soldats de Sampiero et les Génois s'enfuirent laissant dix morts sur la place.

IV

Tours côtières et tours de hameaux sont sous la suzeraineté des seigneurs féodaux du Cap, et, quand elles ont une garnison génoise, ce qui est, comme on vient de le voir, le cas pour les « trois tours », Gênes a le commandement militaire de la tour, de même qu'elle a la police maritime et la surveillance du littoral, mais le seigneur reste suzerain du sol. C'est pourquoi le cahier des charges imposé à l'entrepreneur qui fut chargé, en 1549, de construire la tour côtière de Santa Maria della Chiapella (23), est signé à la fois de Jacques Toussaint da Mare et d'un officier génois du nom de Cibo. C'est ce Cibo qui essaya, en 1553, de surprendre le château de San Colombano.

Pour ces deux personnages, comme pour l'histoire des châteaux féodaux du Cap, je renvoie le lecteur à mon *Histoire du Cap-Corse*, et je rappelle simplement ici que ces châteaux étaient au nombre de quatre situés dans les quatre capitales féodales du Cap, qui étaient par ordre d'importance: Rogliano, Nonza, Brando et Canari. Je viens de parler briève-

(21) Voir mon *Histoire du Cap-Corse*.

(22) Les détails de cette attaque de la tour sont empruntés à la monographie déjà citée de M. Fumaroli.

(23) Fréminville: *op. cit.*

ment ici du château de Nonza à propos des forteresses côtières; les trois autres sont en ruines. Les plus imposantes de ces ruines sont celles du château de San Colombano à Rogliano, très bien décrit dans une récente monographie de M. Martini (1922): elles portent aujourd'hui le nom terrifiant de **Castellaciu**. Les ruines du château de Brando peuvent se voir dans le hameau de **Castellu**. Rien de particulier à dire des restes du château de Canari.

En dehors de ces ruines, on peut remarquer, à 300 mètres environ de la marine de Lavasina, dont il a déjà été question ici à propos de sa tour côtière, les restes d'un château qu'on appelait aussi le **Castellaciu**, et qui a dû être en son temps aussi important que le **Castellaciu** de Rogliano. Les paysans de Lavasina appellent ces ruines la **Casa di a Contessa**; on peut en inférer qu'une dame noble y a habité à un moment donné; mais quand on constate, d'après les ruines encore existantes, que ce château a eu trois enceintes, on est obligé d'en conclure que cette forteresse n'a pas été construite pour loger une dame seule, quelque noble qu'elle fût! Malheureusement, on ne trouve guère de traces documentaires des officiers ou des seigneurs qui commandèrent ce château et aucun acte qui y aurait été dressé ne nous a été conservé. Ce ne devait donc pas être une simple châtellesnie. On sait seulement qu'il a été bâti à la fin du XIII^e siècle, et, lors du partage de la seigneurie du Cap-Corse méridional entre les trois petits-fils d'Oberto Avogari, par celui d'entre eux qui hérita de Brando, c'est-à-dire, par conséquent, par Pierre Avogari-Gentile (24).

Comme ce château est situé au Sud de l'embouchure du ruisseau de Lavasina et sur un escarpement rocheux qui domine le littoral à 300 mètres environ de distance, ce que je viens de dire paraît contrarier la doctrine des divers historiens de la Corse, tels que Filippini, Giustiniani, etc., qui placent le long du ruisseau même la frontière du Cap-Corse. Mais il faut simplement en conclure que le territoire du fief de Brando débordait légèrement ce ruisseau et suivait à flanc de coteau le contrefort qui la borde au Midi, et non pas son thalweg. C'est d'ailleurs ce que fait aujourd'hui la frontière méridionale du canton de Brando.

Les Gentile de Brando ont donc dû habiter ce château avant d'aller se fixer au **Castellu**, situé à une demi-lieue au Nord, et qui, devenu leur résidence définitive, conféra son nom au

(24) Voir mon *Histoire du Cap-Corse* et la généalogie des Gentile en appendice.

hameau capitale du fief. L'importance qu'ils donnèrent à la forteresse de Lavasina provient de la nécessité où se trouvèrent les seigneurs du Cap, qui étaient d'origine génoise (25), de se défendre contre les puissants seigneurs de Belgodere et les seigneurs Cinarchesi (26). De là les assauts que subit cette forteresse aussitôt après sa construction, et qui sont contemporains des combats qui eurent lieu entre ces deux clans féodaux, à la même époque, au mont Minerbio et à l'ilot de Centuri.

On ignore comment le château de Lavasina cessa d'être habité et défendu; en tout cas, il était depuis longtemps inhabité en 1646, car Mgr Marliani ne le mentionne pas du tout dans la fameuse relation de sa visite pastorale, où il ne parle d'ailleurs pas non plus du couvent de Lavasina, qui, lui, n'existait pas encore à cette époque. Joignez à cela que Mgr Marliani a soin de nommer et de domicilier tous les Gentile qui vivaient en 1646; or, il les domicilie les uns au Castellu di Brando, les autres à Erbalunga, d'autres enfin à Bastia, ce qui prouve bien que le château de Lavasina était alors abandonné.

Quant à la dénomination de **Casa di a Contessa**, elle a dû être donnée à un moment où une femme gouvernait la seigneurie. Or, de même que Rogliano a été gouverné par Barbe Negroni et Erbalunga par Louise Gentile, Brando est tombé en quenouille à la fin du xvi^e siècle et a été alors régi par Brigitte Gentile (27), que ses conseillers et ses vassaux appelaient Brigidina; donc, si le château était abandonné en 1646, il a pu servir momentanément de résidence en 1594, au détriment de Brando, à la dame du fief. La *Contessa* pouvait donc être Brigitte; et le château a dû être abandonné définitivement quand les Génois installèrent un « podestat-major du Sénat » à Brando (28). Pour une famille réduite désormais à ses droits allodiaux, le château de Brando devait suffire.

Quoi qu'il en soit, voici comment les ruines du château de Lavasina sont décrites par M. Ambrosi, le savant directeur de la *Revue de la Corse*, qui les a visitées (29): elles comprennent trois enceintes, dont la plus extérieure est une faible muraille de 400 mètres de tour et de 50 mètres de diamètre. La deuxième enceinte, de 87 m. 50 de tour et de 0 m. 75

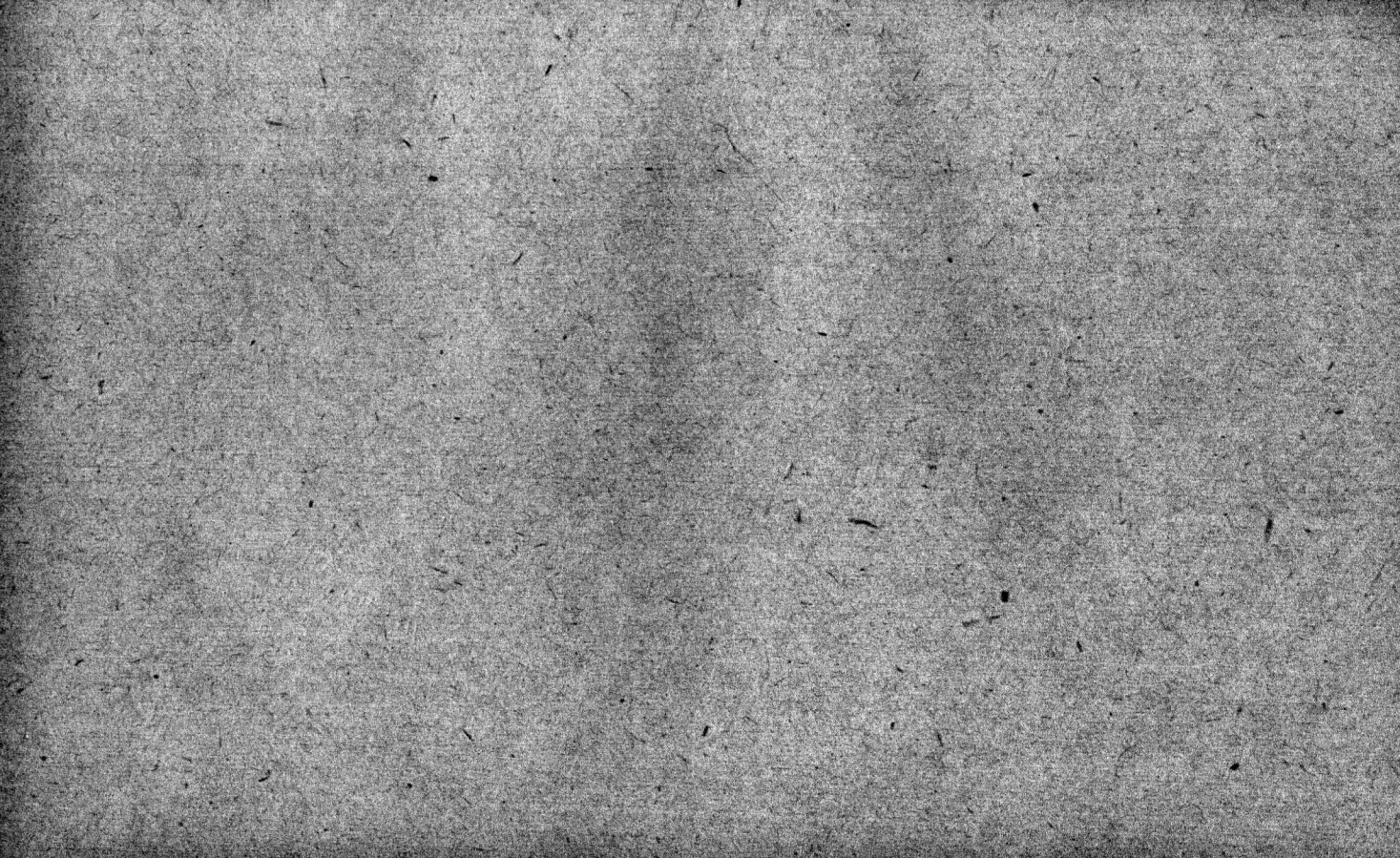
(25) Cf. Piccioni: *op. cit.*

(26) Piccioni: *op. cit.* Cf. *Brando*, par Fumaroli.

(27) Voir Piccioni: *Histoire du Cap-Corse*.

(28) *Ibid.*

(29) Et que je remercie bien vivement de cette très intéressante communication.



d'épaisseur, enclôt le château et la cour d'honneur. La troisième, en partie circulaire, avec 40 mètres de longueur et 10 à 12 mètres de diamètre, suit le rocher à pic sur lequel le château est assis. Enfin, une quatrième enceinte est constituée par le donjon qui a 18 mètres de tour, avec des murs de 1 m. 50 d'épaisseur. Un vaste réservoir de 17.000 litres est dans le soubassement du donjon. On le voit, une forteresse de ce genre devait exiger une garde de sûreté de 20 à 30 hommes au minimum.

Entre ces châteaux féodaux et les tours de guet ou de défense viennent se classer des donjons ou fortins isolés, sortes de châtelainies, munis d'une petite garnison féodale, dont le chef paraît avoir eu des pouvoirs à la fois civils et militaires.

Ces châtelainies ne se rencontraient que dans la seigneurie da Mare-Negroni ou de Rogliano, qui était de beaucoup la plus vaste des quatre seigneuries Cap-corsines, puisque l'on a fait avec son territoire les deux cantons actuels de Luri et de Rogliano.

La seigneurie da Mare comprenait deux de ces châtelainies, à savoir : le château de Morsiglia et celui de Minerbio.

Le château de Morsiglia, occupé de nos jours par l'hôtel-restaurant Baldassari, faisait, comme je l'ai dit plus haut, partie d'un quadrilatère dont les trois autres angles étaient occupés par les trois tours carrées qui défendent les principaux hameaux du village. Il était commandé par un lieutenant des da Mare, qui devait avoir sous ses ordres deux ou trois hommes d'armes du seigneur de Rogliano, renforcés en cas d'alerte par ceux des paysans de Morsiglia qui ne se réfugiaient pas dans les trois tours. Au temps où Barbara da Mare gouvernait la seigneurie de Rogliano, le château de Morsiglia était commandé par Jean d'Ortina, qui fut fait prisonnier, en 1558, par les Génois, lorsque ceux-ci, pour châtier les da Mare, alliés des Français, s'emparèrent sous les ordres de Doria de la plupart des ouvrages fortifiés de la seigneurie de Rogliano. Mais les Français, reprenant l'offensive, reprirent tous ces ouvrages quelques mois après (30).

Le château de **Minerbio**, dominant le hameau du même nom, était fièrement assis au sommet du mont Minerbio, entre Barrettali et Pino. Il devait être, au point de vue de sa garnison, organisé comme le château de Morsiglia. D'après un acte figurant aux archives de la famille Lucca de Pino, le château de Minerbio existait déjà en 1287.

L'acte en question est passé, en effet, au château de Mi-

(30) Piccioni: *op. cit.*, p. 74.

nerbio et contaste qu'Emmanuel et Alaman da Mare, coseigneurs de Rogliano, ont conféré divers privilèges à un certain Donato de Pino et à ses héritiers, parce que Donato les a vaillamment servis à la guerre et les a aidés à reprendre leurs territoires du Cap-Corse. Il s'agit là, évidemment, de la lutte que les seigneurs du Cap-Corse soutinrent contre Giudice et qui fut marquée par l'échec de celui-ci à l'îlot de Capuse, près de Centuri.

Cet acte est intéressant d'abord parce qu'il montre qu'on dressait des actes d'anoblissement et des actes notariés au château de Minerbio (*actum in castro montis Minerbii*), où le notaire Donadio dressa plus tard copie de cet acte d'anoblissement. Donc son commandant devait avoir aussi des attributions civiles. La garnison devait, en outre, être assez forte en cas de levée féodale, puisque Giudice échoua devant le **castrum Minerbii** (31), après avoir échoué devant Capuse.

Mais cet acte offre un autre intérêt. Il donne Emmanuel et Alaman comme fils de Boniface da Mare (*quondam Bonifazii*), contrairement aux *Annales* de Banchemo, dont j'ai suivi l'opinion à cet égard dans mon *Histoire du Cap-Corse*, et qui font de Boniface leur neveu (32).

Tombé en ruines après le passage du fief du Capo Corso sous la souveraineté directe de Gênes, le château de Minerbio finit par n'avoir son emplacement marqué que par une croix qui subsista intacte jusqu'en 1921. Les deux bras de la croix ont été brûlés par l'incendie qui dévasta cette année-là le maquis de Minerbio.

On ne saurait considérer comme ayant été une troisième châtelainie des da Mare la tour de Sénèque. En effet, cette tour n'est voisine d'aucun hameau; et, comme elle a vue sur les deux rivages du Cap et sur les deux mers qui le baignent, on peut affirmer qu'elle servait surtout aux da Mare de poste à signaux. Toutefois, comme je le redirai plus loin, on ne peut pas la confondre avec le château des **Motti** ou des signaux qui appartenait également aux da Mare. Dans les *Miscellanea di Storia Ligure* (33), il est dit que Babelon da Mare, à son avènement en 1348, se fit reconnaître par la garnison du **castrum Sancte Margherite in villa Pini**, et l'on pourrait être tenté d'identifier cette garnison avec les hommes du poste de Sénèque (34). Mais la tour de Sénèque est à 3 kilomètres du

(31) Piccioni: *op. cit.*, p. 46.

(32) Piccioni.

(33) *Carta 49, rubrica 52.*

(34) C'est l'hypothèse que j'avais admise dans mon *Histoire du Cap-Corse*.

village de Pino, par les sentiers les plus directs, tandis que le castrum Sancte Margherite était situé dans le village même de Pino, *in villa Pini*. D'autre part, Sainte-Marguerite est le nom de la paroisse de Pino, qui a précédé jusqu'au xvi^e siècle la paroisse actuelle de Sainte-Marie et qui était située tout près de la marine. Il faut donc admettre que par **castrum Sancte Margherite**, les *Miscellanea* doivent désigner une garnison mise momentanément à la tour du Scalo ou de la marine, seul poste fortifié et défendable de ce quartier de Pino. Et, comme ce mot de *castrum*, déjà utilisé pour Minerbio, s'applique parfois à des postes de quelques hommes, il n'y a pas d'impossibilité à soutenir que ces quelques hommes pouvaient se loger au Scalo. La seule raison de douter vient de ce que Babelon avait déjà un poste au mont Minerbio, qui est à une demi-lieue de là. Mais le château de Minerbio, où l'on dressait les actes civils, constituait une châteltenie, tandis qu'au Scalo, il ne dut y avoir qu'un poste momentané, dont on ne trouve aucune autre trace en dehors de cette inspection de Babelon, en 1348; notons, en outre, que le mont Minerbio était trop loin de la mer pour en commander le rivage, ce qui expliquerait l'utilité du petit détachement du Scalo, qui paraît seul qualifié pour être identifié avec le *castrum* de Sainte-Marguerite. Cela n'empêche pas que la tour de Sénèque a pu avoir aussi une garnison de quelques hommes, justifiée par son isolement et par le service probable de signaux qui devait y fonctionner; et il est plus que vraisemblable que c'est là que s'arrêta Babelon quand il vint une première fois à Pino, avant son avènement et en qualité d'héritier présomptif de la seigneurie, pour trancher avec la population les conflits relatifs aux limites des bois domaniaux (35).

En tout cas, les ruines de la tour de Sénèque prouvent qu'elle a été construite au xiv^e siècle, succédant peut-être à ce moment-là à un ouvrage antérieur. J'ai démontré dans mon *Histoire du Cap-Corse* qu'on ne peut pas, comme l'ont soutenu quelques auteurs, la confondre avec le château des **Motti** ou des signaux, car, dans un acte de partage des Negroni, on voit attribuer le château des Motti à l'un des enfants du seigneur et la tour de Sénèque à l'autre, ce qui prouve bien qu'il s'agit de deux forteresses distinctes.

Dans cette même *Histoire du Cap-Corse*, je me suis demandé quelle pouvait être l'origine du nom de Sénèque donné à la tour. S'il y avait jadis, et rien ne permet de l'affirmer, un poste romain sur l'emplacement de la tour actuelle, il est

(35) Piccioni: *op. cit.*

peu probable que Sénèque y ait été enfermé: Claude l'avait exilé, mais non fait incarcérer en Corse; d'ailleurs, si Sénèque avait été prisonnier dans une sorte de fortin situé alors en plein désert, il n'aurait pas, dans ses lamentations sur son séjour en Corse, manqué de nous le faire savoir. Au contraire, il a fait des observations sur la langue barbare et la religion particulière des habitants (« qui nient les dieux » de Rome), sur leur caractère vindicatif et dissimulé, voire même sur l'absence de poissons dans les rivières, toutes observations qui supposent une certaine liberté de mouvements. D'autre part, il est peu probable qu'il ait passé son exil à Aleria, où il aurait retrouvé la langue et les divinités romaines; en réalité, ses observations sur la langue et la religion conviennent bien au Cap-Corse d'alors; on peut donc conclure qu'il résidait dans le pays de Luri, appelé, de longue date et sans doute en souvenir de lui, *pieve di Seneca*, pays dont le ruisseau est d'ailleurs aussi peu poissonneux que de son temps. Seulement, il aurait habité non le pic de Sénèque, mais l'un des hameaux romains de Luri, c'est-à-dire probablement Castiglione. Quant à l'*Purtica di Seneca*, car c'est sous ce nom que l'on désigne les orties qui croissent dans cette vallée, il faudrait considérer son appellation comme une contraction de celle-ci: « *urtica di a pieve di Seneca* » ou ortie particulière à la piève de Sénèque, car rien ne permet de confirmer la fameuse légende d'après laquelle Sénèque aurait été fustigé avec ces orties pour avoir manqué de respect à une jeune paysanne de la localité.

Lorsque les Génois succédèrent, en 1572, aux da Mare dans l'administration directe du fief de Rogliano, les châtelannies furent évacuées, mais les Génois mirent une garnison de dix hommes dans la tour de la marine de Centuri, et une autre de onze hommes dans la grosse tour carrée qui est située à Rogliano entre le **Castellaciu**, détruit par le bombardement des Génois en 1554, et le couvent. Cette tour, appelée tour du Cap-Corse, parce qu'elle devint le centre de la nouvelle « *provincia di Capo Corso* » qui succédait au fief da Mare, fut la résidence du lieutenant-gouverneur. Ces onze hommes comprenaient: 1° un chef (officier ou alfière ou exempt); 2° un bombardier instructeur d'artillerie; 3° un franciscain (ou servite à Centuri) qui, servant à la fois d'aumônier et de médecin, veillait sur les âmes et sur les corps, et demeurait en temps normal dans le couvent le plus proche; 4° enfin, huit hommes d'infanterie; ces huit hommes étaient réduits à sept à Centuri.

Nous avons vu qu'à Nonza, lorsque le fief passa aux Génois, la garnison génoise se substitua aux gardes féodaux dans le château même qui était encore en parfait état.

VI

Il y a lieu de se demander maintenant comment, en dehors de la tour du Cap et de celle de Centuri, étaient gardés les différents châteaux ou tours que nous venons d'énumérer :

Pour les châteaux où résidaient les seigneurs féodaux du Cap-Corse, j'ai traité la question dans mon *Histoire du Cap-Corse* (36), et j'ai pu, en me basant sur le pacte conclu entre trois de ces seigneurs, en 1366, lorsqu'ils se coalisèrent contre le gouverneur génois de Bastia, évaluer à peu près l'effectif qu'avaient les armées féodales de Rogliano, de Brando et de Canari, sinon d'une manière permanente, du moins quand on les renforçait par des enrôlements provisoires et sans recourir à la levée féodale. Dans ce cas, le seigneur de Rogliano disposait de soixante-quinze hommes, et ceux de Brando et de Canari réunis de vingt-huit, dont les deux tiers de piquiers et un tiers d'arbalétriers. Cette force était la force mobile ; quant aux troupes sédentaires, on peut juger de l'effectif de leur portion centrale en constatant que lorsque Jacques II da Mare amène ses soldats à Sampiero, il laisse son cousin Negrone avec vingt hommes à la garde du château de San Colombano ; cette troupe, qui n'est d'ailleurs que le quart de la force mobile active du même seigneur, comprenait probablement dans ses rangs des hommes de la levée féodale. On voit que, toutes proportions gardées, les châteaux de Brando et de Canari devaient, dans les mêmes circonstances et sauf recours à toute la levée féodale, n'être gardés que par trois ou quatre hommes.

De la force totale permanente et *minimum* des da Mare en temps de paix étaient détachées les garnisons minuscules de Morsiglia, de Minerbio et de Sénèque, que l'on est forcé par suite de n'évaluer qu'à quelques hommes.

Les tours côtières étaient, ai-je dit plus haut, sous le commandement de Gênes, même à l'époque où les seigneurs féodaux avaient encore la suzeraineté du sol sur lequel elles étaient situées. C'est donc aux documents génois qu'il faut recourir pour savoir comment elles étaient gardées, et sur ce point les *Memorie e note* surtout nous fournissent des renseignements précis.

D'après ce document, conservé à la Bibliothèque Universitaire de Gênes et dont la première partie a été publiée par

M. Ambrosi dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques de la Corse* (année 1925, n^{os} 469-472), il faut distinguer les tours du littoral en trois catégories : celles qui ont une petite garnison de soldats, celles qui sont simplement gardées par un gardien (*torrigiano*) qui les habite avec sa famille et celles qui sont abandonnées. On doit *a fortiori* ranger parmi ces dernières celles qui ne figurent même point sur la liste des *Memorie e note*.

Un autre classement peut être effectué d'après le même document parmi les tours à garnison soldée, suivant que le commandant de la petite garnison de ces vigies-forteresses était nommé par les Sérénissimes Collèges de Gênes ou simplement par le gouverneur de la Corse. Lorsque la garnison compte plus de trois hommes, son chef est généralement nommé par les autorités supérieures de Gênes et pour deux ou trois ans ; dans ce cas, il était à la fois une sorte de gardien de batterie et de commandant d'armes dont le sort n'était pas lié à celui du détachement qu'il commandait. Pour les garnisons de deux hommes, tantôt détachés de la place de guerre la plus proche et tantôt recrutés sur place comme on le verra plus loin, les *Memorie e note* précisent que, lorsqu'elles comportent un chef permanent et indépendant du détachement, celui-ci est nommé par le gouverneur de Bastia.

C'est ici le lieu de réfuter l'assertion de la *Pratica Manuale*, d'après laquelle il y aurait eu un poste de soldats dans chaque tour côtière. Nous venons de voir que cela est nettement contredit par les classifications des *Memorie e note* ; or, comme la *Pratica Manuale* n'émet cette affirmation que très incidemment, alors que les *Memorie e note*, sans traiter la question d'un seul bloc, nous donnent, en divers endroits de leur texte, les divers effectifs, les soldes et les différents modes de recrutement des gardes des tours, c'est évidemment la version des *Memorie e note* qui doit être suivie.

Ce dernier document se borne à dire, malgré sa précision habituelle, que, parmi les tours qu'il cite comme dépourvues de garnison, les unes sont entretenues par les populations (*populi*), c'est-à-dire par les taxes locales, et les autres abandonnées, sans indiquer celles qui ont et celles qui n'ont pas de *torrigiano*. Nous croyons qu'il faut comprendre toutes les tours côtières qu'il cite comme dépourvues de garnison parmi celles qui ont un ou deux *torrigiani* et ne considérer comme abandonnées que celles qu'il ne mentionne pas. En effet, les tours côtières devant, d'après le *Libro rosso* et la *Pratica Manuale*, se faire des signaux (v. *infra*), il faut admettre que toutes celles citées par les *Memorie e note* sont gardées d'une manière ou d'une autre, sans quoi cette chaîne de signaux, au

lieu d'être ininterrompue, aurait offert des lacunes. Quant aux tours à garnison, elles sont entretenues par Gênes.

Comme tours côtières à garnison lesdites *Memorie e note* indiquent : **Finocchiarola**, **Sainte-Marie de la Chiapella**, **Agnello** et la **Giraglia**, c'est-à-dire les tours de la pointe du Cap. Finocchiarola et Agnello ont chacune une garnison de trois soldats, et, comme d'après les *Memorie* précitées, ces trois soldats sont nommés par les autorités supérieures de Bastia (*il magistrato*), il faut en conclure qu'ils sont recrutés sur place. A Sainte-Marie de la Chiapella, la garnison comprend un chef de poste et trois hommes, et, comme ces derniers doivent être *idonei e marinari* (37), il faut en conclure que tous quatre aussi sont recrutés sur place ; l'un des trois soldats-marins est, en 1562, un garçon de 15 ans, sorte d'élève-gardien, au modeste traitement de 50 livres par an ; les deux autres et le chef ont 100 livres chacun. Enfin, à la Giraglia, la garnison plus considérable comprend cinq hommes, dont un chef, nommé pour deux ou trois ans par le Sénat de Gênes, un fantassin, un bombardier et deux gondoliers ; d'après un autre texte, il y aurait à la Giraglia deux fantassins et un seul gondolier, ce qui paraît plus vraisemblable. Le bombardier reçoit sa ration de la commune d'Ersa, et l'on voit aux archives de la Corse (série C, *Civile Governatore*) un document où il se plaint que cette commune ne remplit pas ses obligations. La solde moyenne de ces hommes, un peu plus élevée qu'à Sainte-Marie de la Chiapella, est de 9 livres 8 sous à 10 livres par mois ; sauf qu'à la Giraglia, le chef de poste a une solde mensuelle de 15 livres 1/2.

Nous avons vu qu'à ces quatre tours à garnison il faut joindre la grosse tour de la marine de Centuri, qui, à partir de 1572, reçut une garnison génoise de dix hommes, et qui eut une garnison corse encore plus forte de 1755 à 1768, alors qu'elle gardait l'unique arsenal de Paoli.

J'ai déjà indiqué, à propos des châtelainies de l'intérieur de la presqu'île, comment elles étaient gardées et comment, après la disparition des seigneurs féodaux, elles perdirent leur garnison, remplacée alors, dans la surveillance du territoire intérieur Cap-Corsin, par la garnison, aux ordres de Gênes, de la tour du Cap-Corse et par celle du château de Nonza.

Je dis « garnison aux ordres de Gênes » et non pas « garnison génoise », car les soldats de ces petites garnisons étaient généralement corses (38), soit qu'ils fussent recrutés sur place

(37) Fréminville : *op. cit.*, p. 8.

(38) Voir *Memorie e note*, *Libro rosso*, Fréminville.

comme à Agnello ou comme le gondolier de la Giraglia, soit qu'ils fussent détachés d'une unité corse de la place de guerre génoise la plus voisine.

D'après ce que j'ai dit plus haut, il faut citer comme tours côtières munies d'un ou deux *torrigiani* toutes celles qui sont sur la liste des *Memorie e note*, c'est-à-dire Erbalunga, Sagro, Ampuglia, Losse, Porticciolo, Santa Severa, Meria, Macinaggio et Pino.

Quant aux tours de hameau, elles étaient habitées par un *torrigiano*, souvent de noble origine, qui y résidait avec sa famille, et qui était simplement tenu d'y recevoir la population voisine en cas d'alerte (39). Certaines de ces tours de hameau, comme la tour Piccioni à Pino, avaient le privilège, en cas de partage de la seigneurie dont elles dépendaient, de ne pouvoir être attribuées qu'à l'aîné des enfants du seigneur suzerain, à l'exclusion des cadets et des enfants naturels.

VII

Le service intérieur dans les tours côtières ressemblait quelque peu au service intérieur de nos gardiens de phare, sauf que les sanctions en cas de négligence étaient beaucoup plus sévères (40). L'assiduité au poste était de rigueur ; en 1680, un des quatre soldats de garde à la tour de la Solenzara fut condamné à un an de bannissement pour avoir quitté la tour sans permission.

En 1612, le Sénat de Gênes promulgua le règlement ci-après qui figure dans la *Pratica Manuale* et qui s'appliquait « *in tutte le torri dell'isola* ». Il est indiqué comme « *da osservarsi dai capi e torregiani* » et les contrevenants sont punis de deux ans de galères (41) :

1° Défense de sortir plus d'un homme à la fois et pour plus de deux jours, et seulement pour des causes urgentes (pour aller aux approvisionnements ou chercher la solde).

2° Obligation de monter sur la plate-forme avant le lever et après le coucher du soleil pour observer s'il n'y avait pas de corsaires en vue et faire, le cas échéant, les signaux de feu réglementaires.

3° Défense de se faire remplacer.

4° Obligation de répondre aux signaux des navigateurs.

(39) Cf. Archives Piccioni.

(40) Fréminville : *op. cit.*

(41) J'ai indiqué, dans mon *Histoire du Cap-Corse*, que les Génois condamnaient aux galères assez facilement.

5° Echanger tous les soirs, d'une tour à l'autre, s'il n'y a pas de corsaires en vue, le signal de feu signifiant « rien à signaler ».

VIII

L'armement de ces tours variait d'une tour à l'autre. Il ne semble pas que les tours de hameau aient eu de l'artillerie, et le boulet de pierre conservé à la tour du Casuccio à Pino doit provenir de l'ennemi plutôt que de l'ancien *torrigiano*. L'inventaire fait le 26 avril 1524, au château féodal de San Colombano de Rogliano (42), montre quel était l'armement du château d'un seigneur suzerain : on y voit figurer deux bombardes et deux canons en fer, 7.000 livres de poudre, cinq balistes, des arbalètes, etc. Mais n'oublions pas que ce château était l'un des deux principaux du Cap, l'autre étant Nonza.

Les tours côtières avaient un armement évidemment moindre, surtout quand elles n'étaient gardées que par deux soldats ou par un ou deux *torrigiani*. Mais elles reçurent parfois un armement plus important au cours des guerres entre Corses et Génois ou entre Français et Anglais. C'est en inspectant l'armement de ces tours que mourut le colonel Buttafoco.

Les dépenses d'entretien des tours côtières étaient payées soit directement par Gênes qui, d'après les *Memorie e note*, dépensait tous les ans 1.432 livres pour l'entretien de la tour de la Giraglia et des trois tours de la pointe du Cap, soit par des taxes spéciales levées sur les populations des diverses pièves du Cap et énumérées en détail par les *Memorie e note*.

Quant à la nourriture des garnisons des différentes forteresses précitées, ou bien elle était fournie par les autorités génoises de la ville la plus proche, d'où les permissions de deux jours données au soldat qui allait la chercher, ou bien elle était, comme dans le cas cité plus haut du malheureux bombardier de la Giraglia, fournie plus ou moins exactement par la population voisine. Les détachements importants, comme celui de la tour du Cap ou de la tour de Centuri, concluaient des marchés sur place.

IX

J'en ai fini avec l'histoire de ces tours et de leurs garnisons. Au lecteur désireux de savoir ce que les vigies-forteresses,

(42) Piccioni : *Histoire du Cap-Corse*, p. 67.

que furent les tours côtières, sont devenues actuellement, je dirai que quelques-unes d'entre elles, servant d'amers ou de repères pour les navigateurs, dépendent, depuis 1857, du Ministère des Travaux publics. Malheureusement, celui-ci n'ayant pas d'argent pour les entretenir, plusieurs tombent en ruines; et l'on aurait à craindre de voir disparaître ces monuments des luttres séculaires des Cap-Corsins contre les Barbaresques (43) si une décision récente, et à laquelle on doit applaudir, ne venait de classer la tour de Losse, l'une des mieux conservées, comme monument historique. C'est là une mesure qui devrait être étendue à quelques autres tours qui pourraient être aisément transformées en postes de signaux optiques. Leur conservation intéresserait alors les Ministères de la Guerre et de la Marine et les tours conservées reprendraient leur rôle de jadis, le signal optique succédant au signal de feu. Il y a, il est vrai, des lignes téléphoniques reliant les places de guerre de la Corse à quelques postes de douanes; mais si ce moyen de surveillance du littoral venait à ne pas fonctionner, il ne serait pas mauvais d'avoir, par exemple, quelques sapeurs avec des miroirs optiques à Sénèque ou à Ampuglia. Il y a déjà, d'ailleurs, un poste de télégraphie optique au Pigno, au-dessus de Bastia; mais il sert à relier la Corse au continent français. Ceux dont la création est envisagée ici serviraient à la surveillance du littoral corse et des eaux qui le baignent. Je livre cette suggestion, qui m'a été donnée par un militaire compétent, aux pouvoirs publics. Si elle était retenue, ce travail, purement historique au début, aurait un résultat pratique, ce qui serait consolant pour son auteur.

(A suivre.)

CAMILLE PICCIONI.

(43) Il resterait toujours les tours de hameau, dont l'architecture intérieure est la même que celle des tours côtières, et qui, propriétés de leurs *torrigiani*, sont entretenues généralement par les descendants de ceux-ci. Mais la distribution intérieure en a été modifiée par leurs propriétaires, ce qui justifie pleinement le classement de la tour de Losse, achetée, il y a une quinzaine d'années, par M. Ambrosi, conservateur des antiquités de la Corse, pour en éviter la destruction, et remise par lui à la Société des Sciences historiques, qui, nous l'espérons, saura la conserver.

Un siècle d'élections en Corse ⁽⁴⁾

1789 - 1886

La Chambre introuvable finit par se rendre impossible ; elle fut dissoute le 5 septembre 1816, et le 28 octobre, enfin, la Corse fut appelée à désigner *deux* représentants, car, contrairement à ce qu'indique X... dans son récent article, la Corse eut *deux* députés dans la Chambre de 1817, *deux* également aux élections de 1819, *deux* encore à celle de 1824 et *deux* toujours à celles de 1828 et 1830. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire parlementaire depuis la Révolution, exception faite de l'époque impériale et de la première législature du Second Empire, la Corse eut toujours au moins *deux* représentants.

Donc, le 28 octobre 1816, l'île élisait ses deux députés, Joseph-Marie-Aloyse de Castelli, procureur du roi au tribunal de Corte, et Antoine-Marie-François Peraldi, par 70 et 61 voix contre 25 au colonel de Massoni et 16 à Charles Sapey. A la vérité, Peraldi n'avait pas l'âge légal pour être élu, et le préfet, Saint-Genest, ne l'ignorait pas. « Je n'ose espérer, écrivait-il à son ministre, que cette cause de nullité puisse être passée sous silence. » Elle ne le fut pas en effet, et Peraldi ne put jamais siéger. Quant à Castelli, il avait été mis indûment par le préfet sur la liste des 50 plus imposés. Il siégea néanmoins sans éclat et, nommé conseiller à la cour d'Ajaccio, il ne sollicita pas en 1819 le renouvellement de son mandat (5).

La Chambre élue en 1816 se renouvelait chaque année par cinquièmes. La Corse se trouva dans la série renouvelable en 1819. Le 23 septembre, les 39 électeurs du département, réunis à Ajaccio, nommèrent donc deux nouveaux députés : le général Horace Sébastiani par 28 voix et André Ramolino, ancien directeur des Contributions sous l'Empire, par 25. Le général Sébastiani est trop connu pour que nous en reparlions

(4) Cf. le n° 49 de la *Revue*, dans lequel a paru la première partie de cet article.

(5) Voir à ce sujet notre étude : *Un préfet de la Corse sous la Restauration : M. de Saint-Genest*. Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse, 1913.

ici. Ramolino était petit parent de Buonaparte, comme on disait alors. Pour s'excuser de l'avoir maintenu sur les listes d'électeurs, alors qu'il les avait pour ainsi dire fabriquées de toutes pièces, le préfet Saint-Genest avait écrit à son propos au ministre : « Votre Excellence remarquera que je porte Ramolino, cousin de Buonaparte. Je crois ce choix de bonne politique en ce qu'il annonce abstraction de tout esprit de parti et sans aucun inconvénient parce que M. Ramolino est un homme paisible, sans capacités et dont l'influence est très faible depuis la chute de Buonaparte. » Ce qui ne l'avait pas empêché d'être élu (6). Mais il ne joua effectivement qu'un rôle des plus effacés.

Aux élections du 5 mars 1824, marquées par une pression officielle éhontée qui ne laissa au général Sébastiani que 3 voix, le député de 1816, Antoine-François-Marie Peraldi reprit sa place à la Chambre par 23 voix sur 36 votants, avec le comte Dominique-Charles de Rivarola, conservateur des Eaux et Forêts de la Corse, qui en recueillit 28.

Rivarola conserva son siège aux élections suivantes du 3 janvier 1828. Il avait cette fois 31 voix sur 41 votants. Mais Peraldi, qui entre temps avait été fait chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, dut céder la place à Lefebvre de Vatimesnil, conseiller d'Etat et avocat général à la Cour de Cassation. Malheureusement pour lui, pas plus que Peraldi n'avait eu l'âge légal en 1816, Antoine-François-Henri Lefebvre de Vatimesnil n'avait, en 1828, les 40 ans exigés, et son élection fut annulée. Pourtant, si nous devons croire le *Journal de la Corse* de l'époque, « le plus grand calme et l'ordre le plus parfait avaient régné pendant les opérations du collège. Quelques électeurs avaient pu être divisés d'opinion sur le choix des candidats, mais les règles de la plus sévère bienséance avaient toujours été observées. Dans les salons de la Préfecture, ajoutait le journal, on trouvait réunies des personnes qui avaient émis des votes différents. Elles ne montraient aucune espèce d'aigreur et il eût été difficile à un observateur étranger de reconnaître celles qui appartenaient au parti vainqueur ou à celui qui avait échoué. »

Ce fut le maréchal de camp Tiburce Sébastiani, frère d'Horace, qui remplaça Vatimesnil à l'élection partielle du 28 avril 1828, mais alors que celui-ci appartenait au parti royaliste, Tiburce Sébastiani, comme jadis son frère, alla siéger sur les bancs des libéraux.

(6) Voir dans le même Bulletin : *L'élection du général Sébastiani en Corse en 1819.*

Aux élections du 20 juillet 1830, les électeurs, cédant à une pression officielle qui renouvelait celle de 1824, choisirent deux nouveaux représentants : Colonna d'Istria, l'ancien procureur général d'Ajaccio, premier président de la Cour de Bastia, fut élu par 24 voix sur 37, ainsi qu'un ancien député de la Haute-Marne, le chevalier Roger, secrétaire général des Postes, ancien fonctionnaire impérial devenu royaliste « immodéré », qui recueillit 20 suffrages. Mais après les événements de juillet 1830, les élections furent annulées, et le chevalier Roger perdit même son emploi de secrétaire général. Quant à Colonna d'Istria, il déclara « ne plus vouloir contrebalancer l'ascendant de la famille Sébastiani », et il s'effaça devant elle.

Avec le règne de Louis-Philippe, la toute-puissance de la famille Sébastiani allait, en effet, s'affirmer en Corse et, pendant dix-huit années, aucun effort, occulte ou avoué, ne put arriver à la mettre en échec.

Dès le 17 novembre 1830, aux élections motivées par l'annulation de celles de juillet précédent, le général Tiburce Sébastiani était élu par 22 voix sur 37 votants, avec Jacques-Pierre-Charles Abbattucci, président de chambre à la cour royale d'Orléans.

Mais, désormais, le corps électoral allait être sensiblement élargi. L'âge des électeurs et celui des éligibles se trouvèrent abaissés à 25 et 30 ans respectivement; le cens fut réduit à 500 francs pour les éligibles, à 200 francs pour les électeurs, à 100 francs pour les officiers de terre et de mer, et on admit, dans le calcul du cens, les centimes additionnels (7). Le nombre des électeurs de la Corse s'en trouva plus que quadruplé. Il y avait maintenant deux collèges distincts, à Bastia et à Ajaccio, et l'on comptait 148 électeurs à Ajaccio (1^{er} collège) et 164 dans le second (Bastia).

Dans les deux circonscriptions, aux élections du 5 juillet 1831, les Sébastiani l'emportèrent à la quasi-unanimité des suffrages exprimés : à Ajaccio, le général comte Tiburce Sébastiani par 97 voix sur 97 votants; à Bastia, le général comte Horace Sébastiani par 102 voix sur 105 votants. Ce dernier ayant été élu en même temps dans la circonscription de Ver vins où, sous la Restauration, il avait remplacé déjà le général Foy, et ayant opté pour cette dernière, un nouveau scrutin à Bastia, le 12 octobre 1831, envoya, avec son appui. Joseph-

(7) La Chambre des Pairs continua à exister sous Louis-Philippe. Dès le 11 octobre 1832, le général comte d'Ornano y fut appelé à siéger et, par la suite, le général Tiburce Sébastiani (3 octobre 1837).

Antoine Limperani siéger à la Chambre par 99 voix sur 101 votants.

Tiburce Sébastiani et Limperani furent réélus, le 5 juillet 1834, avec les mêmes majorités. Jacques-Pierre-Charles Abbatucci, brouillé maintenant avec les Sébastiani, qui avait songé à se représenter, dut retirer sa candidature devant l'hostilité de l'administration du préfet Jourdan, puis, Tiburce, ayant été nommé au commandement militaire de la 17^e division, dut résigner son mandat. Son frère Horace, qui avait dû lui-même démissionner de son mandat de député de Ver vins quand il avait été nommé ambassadeur à Londres, revint à Ajaccio prendre sa succession que, le 26 décembre 1835, lui donnèrent 95 suffrages sur 97 votants. Il y avait bien 151 électeurs inscrits, mais personne ne se soucia d'affronter des batailles où la défaite était assurée d'avance.

Aux élections de 1837, les électeurs d'Ajaccio renvoyèrent Horace Sébastiani à la Chambre par 82 voix, mais Limperani ne fut pas réélu. On lui reprochait des absences par trop nombreuses à la Chambre où il ne paraissait, en effet, qu'à de rares intervalles et, à titre d'avertissement sans doute, les électeurs de Bastia portèrent leurs suffrages sur... Pascal Paoli. Bien entendu, cette élection posthume fut annulée, et, cette fois, le général Sébastiani intervenant en sa faveur, Limperani fut réélu, le 13 juin 1838, par 93 voix sur 94 votants et 156 électeurs inscrits.

Mêmes résultats aux élections de mars 1839. A Ajaccio, Horace Sébastiani obtient 98 voix sur 137 votants; à Bastia, Limperani 98 également contre 52 au procureur général Mottet.

Nommé maréchal de France, Horace Sébastiani dut se soumettre à la réélection et il fut renommé le 20 décembre 1840 à l'unanimité de 102 votants et réélu encore, en 1842, avec 97 suffrages. Le député de Bastia, cette fois, fut Agénor de Gasparin, fils de l'ancien ministre de l'Intérieur, élu par 101 voix contre 44 à Juchereau de Saint-Denys. Protestant, conservateur déterminé, rendant des points à Guizot lui-même, Gasparin finit par se brouiller avec le maréchal par son insistance à réclamer une enquête sur la Corse et il n'obtint pas le renouvellement de son mandat en 1846. Cette fois, Horace Sébastiani fut élu dans les deux collèges, à l'unanimité de 102 votants à Ajaccio et par 186 voix sur 190 votants à Bastia. Ayant opté pour Ajaccio, il fut remplacé à Bastia, le 10 octobre, par Auguste-François-Louis Grimoard de Beauvoir, marquis du Roure, maréchal de camp, qui obtint 181 voix sur 191 votants et 253 électeurs inscrits. « Vous le trouverez, dit un biographe contemporain, à la gauche de M. Sé-

bastiani, comme le Saint-Esprit à la gauche de l'Éternel, non pour créer, mais, au contraire, pour demeurer éternellement immobile. »

La révolution de 1848, proclamant la souveraineté du suffrage universel, changeait du tout au tout les conditions électorales. Dès le 5 mars, le gouvernement provisoire décrétait la réunion d'une Assemblée constituante élue au suffrage universel et au scrutin de liste par départements, à raison d'un député par 40.000 habitants. La Corse avait ainsi droit à six représentants. Aux élections générales du 23 avril, elle envoyait à l'Assemblée Jérôme Bonaparte, Conti, Pietri, Casabianca, Pierre Bonaparte et... Louis Blanc.

Il y avait 58.467 électeurs inscrits; 50.947 avaient voté. Les suffrages s'étaient éparpillés sur un grand nombre de candidats et les élus n'avaient guère plus de 18.000 voix. Jérôme Bonaparte était le second fils du roi Jérôme et ce devait être le « prince Napoléon ». Pierre Bonaparte, troisième fils de Lucien, s'était déclaré dans sa profession de foi « nourri des opinions républicaines de son père ». Charles-Etienne Conti, d'Ajaccio, qui devint secrétaire particulier de Napoléon III, était alors procureur général à Bastia. Pierre-Marie Pietri, de Sartène, le même qui devint préfet de police sous l'Empire, se présentait alors comme démocrate « radicalement républicain ». François-Xavier-Joseph de Casabianca était le petit-neveu du général comte Raphaël de Casabianca, l'ancien membre du Sénat impérial. Quant à Louis Blanc, il est trop connu pour que nous en parlions davantage. Il fut d'ailleurs invalidé, des irrégularités ayant été constatées dans le calcul des suffrages qui lui avaient été attribués. Jean-Pierre-Charles Abbatucci, qui le suivait avec 15.753 suffrages, fut proclamé à sa place; mais, élu également dans le Loiret, il opta pour ce dernier département.

L'élection de mars 1848, en dépit des déclarations nettement républicaines et démocratiques des élus, avait le caractère d'une manifestation bonapartiste. On le vit mieux encore à l'élection partielle du 18 juin, rendue nécessaire par l'option d'Abbatucci, où le département envoya à l'Assemblée le prince Louis-Napoléon, le futur empereur, par 35.903 voix sur 38.197 votants, à l'élection du 17 septembre où elle le renommait par 30.193 suffrages et à celle du 26 novembre où, en remplacement de Louis-Napoléon qui avait opté pour un autre département, Louis-Lucien Bonaparte, deuxième fils de Lucien, était élu à son tour.

L'Assemblée constituante, ayant rempli sa mission, fit place l'année suivante à l'Assemblée législative. Le mode d'élection était le même, mais le nombre des représentants se trouvait

réduit de 900 à 750. La Corse y perdit un député et c'est cinq députés qu'elle élit le 13 mai 1849.

Le premier de la liste était le général Jean-Thomas Arrighi de Casanova, créé duc de Padoue par Napoléon I^{er}, pair de France au retour de l'Île d'Elbe et gouverneur de la Corse. Il avait obtenu 27.738 voix. Après lui venaient Jean-Charles Abbattucci, fils de l'ancien député, avec 23.121 voix, le prince Pierre Bonaparte, Casabianca et Denis Gavini (de Campile).

La Constitution du 14 janvier 1852, qui suivit le coup d'Etat du 2 décembre, créa deux assemblées législatives : un Sénat « formé de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques, composé des cardinaux, maréchaux et amiraux et de 150 membres inamovibles nommés par le pouvoir exécutif » et un corps législatif réduit à 251 membres nommés dans chaque département par circonscriptions de 35.000 électeurs et dont le mandat était de cinq ans.

Les sénateurs corses du Second Empire furent, dès 1852 : Arrighi duc de Padoue, Philippe-Antoine comte d'Ornano, général à 28 ans pendant la campagne de Russie, qui devait devenir grand chancelier de la Légion d'honneur et maréchal de France, le comte de Casabianca et, naturellement, les princes de la famille du prince-président, le vieux roi Jérôme, son fils, le prince Napoléon, et Louis-Lucien Bonaparte, deuxième fils de Lucien, l'ancien député à la Constituante de 1848. Par la suite, de nouveaux sénateurs furent nommés et ce furent Hyacinthe Arrighi, duc de Padoue le fils, Pierre-Marie Pietri, le préfet de police, Bacciochi, le neveu de la princesse Napoléon-Elisa Bacciochi, fille d'Elisa et du prince de Lucques, et, enfin, Charles-Etienne Conti.

Si la Corse fut assez bien partagée au Sénat, elle le fut moins bien au Corps législatif où, pendant la première législature, elle n'eut qu'un seul représentant. La constitution du 14 janvier 1852 n'accordait aux départements qu'un député par 35.000 électeurs. Le décret organique du 2 février suivant donnait un député de plus aux excédents de 25.000 électeurs, mais la Corse n'en comptait que 55.908. Elle n'avait donc droit qu'à un seul représentant. Ce fut Paul-Séverin Abbattucci, troisième fils de Jacques-Pierre-Charles et frère de Jean-Charles, tous deux anciens députés. Recommandé aux électeurs « par le Prince lui-même », ainsi que l'écrivait au Préfet le ministre de l'Intérieur, Séverin Abbattucci fut élu à la presque unanimité des votants par 48.294 suffrages. Il fut réélu aux élections générales du 28 juin 1857, dans les mêmes conditions, sans concurrent, et, sur 28.996 électeurs inscrits, il eut l'unanimité des votants, moins 7 voix, soit 25.984 suffrages.

Mais la Corse avait droit, cette fois, à deux députés. Le second, pour la circonscription Bastia-Corte, était le baron Mariani, aide de camp du prince Jérôme Napoléon. Lui aussi avait pu se dire le candidat de l'Empereur. Dans une lettre qui fut répandue à profusion, Napoléon III lui disait : « Mon cher commandant : le ministre de l'Intérieur a dû vous dire que vous seriez en Corse le candidat du gouvernement. Vous pouvez donc le proclamer hautement, car je serai très heureux que la confiance des électeurs vous amène à la Chambre. » Il fut élu par 23.945 voix contre 335 à un M. Burnouf. Mais il fut moins heureux aux élections de 1863. Si Séverin Abbattucci fut réélu à Ajaccio-Sartène par 15.330 voix contre 8.312 à Hector-Alexandre Bartoli, candidat de l'opposition démocratique, le baron Mariani échoua à Bastia-Corte avec seulement 10.663 voix contre 12.602 à Sampiero Gavini, impérialiste comme lui, mais qui n'avait pas l'investiture officielle.

Les élections de 1869 confirmèrent celles de 1863. Séverin Abbattucci fut réélu par 15.918 suffrages et Sampiero Gavini par 17.718 contre 8.841 à Arrighi, conseiller à la Cour.

La guerre vint et l'Empire tomba. L'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871 au scrutin de liste, comptait cinq députés de la Corse. Restée fidèle à la dynastie renversée, l'île envoya à Versailles quatre députés impérialistes élus avec un chiffre de suffrages allant de 23.609 à 28.343 et un député républicain, Limperani, fils de l'ancien député de la Chambre de Louis-Philippe, qui en recueillit 16.608.

Les quatre impérialistes étaient Denis Gavini, Séverin Abbattucci, Etienne Conti et Galloni d'Istria. Pour faire place à l'ancien ministre Rouher, qui était devenu le chef du parti bonapartiste, Séverin Abbattucci donna sa démission le 16 août 1871 et Rouher fut effectivement élu le 11 février suivant par 36.026 voix contre 8.796 à Pozzo di Borgo et 6.951 à Savelli. Il y avait 75.473 électeurs inscrits.

Etienne Conti étant décédé, Jacques-Pierre-Charles Abbattucci, frère de Séverin, qui avait déjà siégé à la Constituante de 1848, fut élu à sa place le 9 juin 1872 par 30.323 suffrages contre 14.418 au candidat républicain Savelli.

L'Assemblée nationale ayant voté la constitution républicaine de 1875, le pouvoir législatif se trouva confié à nouveau à deux chambres. Un Sénat, élu au deuxième degré, dans lequel la Corse eut deux représentants, et une Chambre des députés, élue au suffrage universel, dans laquelle chacun des cinq arrondissements administratifs eut son député.

Les deux premiers sénateurs furent le comte Valery et Galloni d'Istria, élus le 30 janvier 1876 par 288 voix sur 476 électeurs. Les députés élus le 20 février et le 5 mars de

la même année furent Rouher à Ajaccio et à Bastia, le duc de Padoue à Calvi, Denis Gavini à Corte et Bartoli à Sartène, élu à quelques voix de majorité contre Séverin Abbatucci.

La lutte à Ajaccio avait été particulièrement âpre entre Rouher, représentant officiel du Prince impérial, et le Prince Jérôme Napoléon, qui avait posé sa candidature sur le terrain républicain. Rouher avait été élu par 6.572 voix contre 5.837 au Prince et 152 à Ceccaldi. Mais son élection ayant été invalidée, le Prince fut élu à l'élection complémentaire du 14 mai.

Rouher avait été élu également à Riom. Originaire du Puy-de-Dôme, il avait opté pour cette circonscription et de nouvelles élections eurent lieu à Bastia pour le remplacer. Ce fut le comte de Casabianca, l'ancien sénateur impérial, qui fut élu.

L'élection de Corte fut invalidée par la majorité républicaine de la nouvelle Chambre, parce que, dans sa circulaire, Denis Gavini avait qualifié de « sacrilège » le vote de déchéance de la famille impériale. Mais à la nouvelle élection, le 14 mai, Gavini fut réélu par 6.849 voix contre 4.876 à Limperani.

La dissolution de la Chambre au 16 mai 1877 amena de nouvelles élections générales. Dans les cinq arrondissements, les bonapartistes, candidats officiels du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, l'emportèrent. A Calvi et à Corte, le duc de Padoue et Denis Gavini furent réélus. A Bastia, élu contre Patrice de Corsi et Virgitti, Joseph-Marie-Raphaël de Casabianca remplaça son père. A Sartène, Jean-Charles Abbatucci l'emporta avec 4.086 voix contre Bartoli et Trani qui n'en réunirent que 2.500. A Ajaccio, enfin, le baron Haussmann battait le prince Napoléon avec 8.027 voix contre 4.419.

La majorité essaya de faire annuler plusieurs de ces élections. Aprement discutée, l'élection de Sartène ne fut validée qu'à quelques voix de majorité et celle de Corte fut soumise à l'enquête.

Au renouvellement de 1881, la position bonapartiste se trouva fortement entamée. A Ajaccio, où le baron Haussmann ne se représentait plus, Peraldi, maire révoqué au 16 mai, fut élu par 6.850 voix contre 5.771 à Cunéo d'Ornano. A Calvi, où le duc de Padoue renonçait également à se représenter, Antoine-Giudice Graziani était élu avec 2.829 voix contre 2.166 à Savelli. A Sartène, Hector-Alexandre Bartoli, élu par 3.509 voix, remplaçait Abbatucci. A Corte, le comte Horace de Choiseul triomphait. A Bastia seulement, Denis Gavini était réélu par 7.406 voix contre 6.533 à Pierre-Paul de Casabianca.

Deux vacances, causées l'une par la mort d'Alexandre Bartoli, l'autre par l'option d'Horace de Choiseul pour le siège de Melun où il avait également été élu, amenèrent à la Chambre deux nouveaux députés. Le 4 décembre 1881, Emmanuel Arène, « opportuniste », élu à Corte contre Paschal Grousset, ancien membre de la Commune, radical intransigeant, et le 20 janvier 1884, François-Marie Bartoli, « opportuniste » également, élu à Sartène en remplacement de son frère cadet.

Les élections sénatoriales de janvier 1885 confirmèrent cette évolution. Pierre-Paul de Casabianca et Peraldi, candidats républicains, battirent les deux sénateurs sortants. Pourtant, un revirement se produisit aux élections générales d'octobre 1885 pour la Chambre des députés. Toute la liste bonapartiste (car on était revenu à l'élection au scrutin de liste pour tout le département), avec Denis Gavini, Jacques-Pierre-Jean-Charles Abbattucci, fils du général, Hyacinthe-Sylvestre-François de Montera et le comte Multedo, fut élue avec 27.238 voix contre la liste républicaine, sur laquelle figuraient Emmanuel Arène, le colonel Astima, Dominique-François Ceccaldi et Paul de Susini, qui n'en réunit que 24.625.

Mais les élections de la Corse ayant été invalidées, la liste républicaine l'emporta aux élections du 14 février 1886 avec 25.948 suffrages contre 23.433 à la liste bonapartiste.

Les élections suivantes, bien que déjà lointaines de près de quarante ans, sont cependant encore trop récentes et touchent de trop près à notre politique insulaire actuelle pour que nous entreprenions de retracer ici leurs péripéties.

EMILE FRANCESCHINI.

Petites énigmes de l'Histoire de la Corse

PIERRE CYRNÉE PLAGIAIRE ?

J'offrais, dans le n° 30 de la *Revue de la Corse*, une petite énigme à déchiffrer à quelques curieux de notre histoire insulaire. Ma question est restée sans réponse.

En voici la teneur : « Notre historien national Pierre Cyrnée, qui a travaillé comme prote à l'édition de l'Hérodote, en latin, de Laurent Valla, éditée à Venise en 1474, se serait approprié, en parlant des poissons de l'étang de Biguglia, un

passage d'Hérodote, sans en citer l'auteur. Il est soupçonné d'avoir copié littéralement la traduction de Valla. Nous voudrions être renseigné sur l'existence de ce plagiat. »

Le passage litigieux est au second livre d'Hérodote, n° 93 (édition Schweighaenser). Le passage de Pierre Cynrée est à la page 68 de l'édition Gregory ; il commence par ces mots : *Sed qui nutriuntur*, et finit par les mots : *sed feminarum*. Nous insistons particulièrement sur le mot *recurvando* qui se trouve dans le passage de Cynrée.

Quelque correspondant de la Revue pourrait-il s'assurer de l'existence de ce plagiat ? (Questions corses, n° 50.)

Or, au cours d'une de mes lectures, je viens de résoudre moi-même cette énigme :

Il ne fait aucun doute que si Pierre Cynrée n'est pas un plagiaire au sens vulgaire du mot, il ne se fait pas scrupule d'emprunter aux meilleurs écrivains latins des phrases auxquelles il dédaigne de rien changer. Cela contribue à l'agrément de son ouvrage. L'auteur auquel il emprunte le plus volontiers est César pour ses récits de combats. Il est même assez éclectique, comme le prouve la question que je résous maintenant par l'affirmative. D'ailleurs, il emprunte toujours aux meilleurs, ce qui en un sens prouve qu'il a une certaine culture.

Voici la preuve de ce que j'avance. Il s'agit d'une simple note que l'éminent historiographe de notre pays, l'abbé Letterson, a placée dans son Introduction à la traduction de l'*Histoire de la Corse, comprenant la description de cette île d'après A. Giustiniani, les chroniques de Giov. della Grossa et de Monteggiani remaniées par Ceccaldi, la chronique de Ceccaldi, etc.* (Société des Sciences, Bastia, 1888), tome I, page 25, que voici :

« Pietro Cirneo, même lorsqu'il est original par le fond du récit, emprunte volontiers des phrases toutes faites aux auteurs anciens, si bien qu'en le lisant, on se demande parfois s'il a voulu consigner une circonstance exacte, ou bien donner à son style, grâce à ces emprunts, une couleur plus antique. S'il fait son propre portrait, il le complète avec des traits empruntés à celui que Tite-Live a fait de Caton l'Ancien. S'il a quelque combat à raconter, il transporte dans son récit des phrases entières d'historiens latins, de César par exemple. Que l'on prenne les pages 169 et 170 de sa chronique, on y lira les passages suivants :

« *Hostium vero dux agros Conchenses et Salarienses depopulatus est, omnibus vicis ædificiisque quæ adiri poterant, incensis. — Celeriter ad omnes Corsicæ civitates fama perfertur: nam ubi major atque illustrior incidit res, Corsi per agros regionesque significant*

hanc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt ut tunc accidit, Nam que Petrapolae oriente sole gesta essent, ante occidentem solem in ultimis Caputcorsi finibus audita sunt. Quod spatium est millium passuum circiter centum quinque. — Cum finem pugnandi nox fecisset, nostris ad civitates propinquas nuntios miserunt, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse. — Marianus Cajus, primo et propter multitudinem hostium et propter eximiam opinionem virtutis praelio subsidere statuit; quotidie tamen equestribus praeliis quid hostis virtute posset, et qui nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, acies generatim eduxit, mille peditibus et ducentis equitibus in castris relictis ut, si quo opus esset subsidio, duci possent. Regius praefactus item suas copias et castris eductas instruxit (1). »

Or, ces quatre passages se trouvent presque textuellement dans les Commentaires des Gaules: le premier dans le chapitre 7 du livre II; le deuxième dans le chapitre 3 du livre VII; le troisième dans le chapitre 6 du livre II et le quatrième dans le chapitre 8 du même livre. Sans doute, avec un peu ou plutôt beaucoup d'indulgence, on peut supposer que les circonstances du combat livré par Mariano de Gaggio aux Aragonais ont été analogues à celles d'un combat livré par César aux Gaulois, et que Pietro Cirneo a pu copier ainsi l'historien latin, sans nuire à l'exactitude du récit; il faut avouer pourtant que la rencontre est bien singulière.

Il y aurait là occasion à un petit jeu pour un chartiste qui aurait du temps à perdre: rechercher tous les plagiats de Cyrnée et les cataloguer.

J.-F. MATTEI-TORRE.

= SAUVONS NOS CÉDRATIERS =



Protection contre les ravages causés par le froid



M'entretenant dernièrement avec M. Avegno, directeur de la Guaranty Trust Cy. of New-York à Anvers, je lui signalais qu'une fois encore le froid avait causé aux plantations de cédratiers, en Corse, des dommages assez importants.

(1) Il est inutile que je donne la traduction, le lecteur n'aura qu'à se reporter à la traduction de Letteron, qui est en regard du texte latin. (Société des Sciences, année 1884.)

M. Avegno, qui s'intéresse toujours aux affaires de ses clients, ne manque jamais une occasion de leur rendre service; il me fit connaître que, lors d'un voyage à travers les vergers de la Californie, il avait remarqué, en pleine nuit, des milliers de petits réchauds allumés entre les rangées d'arbres. On lui en avait expliqué l'usage et le fonctionnement.

Il vient de me remettre une brochure d'une soixantaine de pages, admirablement rédigée et illustrée, provenant de la National Orchard Heater Company, de Covina (Californie).

Cette Société a fabriqué et vendu *plus d'un million* de « Orchard Heaters » (réchauffeurs de vergers).

*Voici un résumé de la brochure signalée ci-dessus :

On sait que les anciens Grecs, il y a plus de 2.000 ans, avaient l'habitude de brûler des petits monceaux de paille, les nuits fraîches, pour sauver leurs récoltes, particulièrement celle du raisin.

Aujourd'hui, en Californie, après de longues expériences, on est arrivé à réaliser un type de réchauffeur à pétrole, économique et efficace. L'appareil fonctionne facilement. La chaleur peut être réglée de même que la consommation de l'huile.

Les agriculteurs ne doivent pas perdre de vue qu'un froid ne compromet pas seulement la récolte d'une saison, mais même toutes celles à venir. Or, dans la culture des agrumes, cette question du froid est de toute première importance.

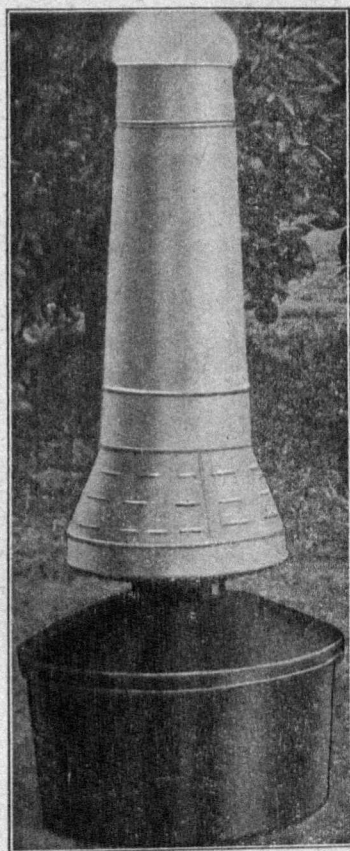
Les récoltes les meilleures sont toujours obtenues par les plantations que le froid n'a jamais atteintes. Les floraisons sont toujours parfaites quand il s'agit d'arbres n'ayant jamais souffert de ce grave inconvénient.

La chaleur et la lumière, qui nous arrivent du soleil, traversent l'espace sous forme de radiation, par vagues en quelque sorte. L'atmosphère offre un obstacle assez sérieux au passage de ces vagues. Même quand le ciel est très clair, un maximum de 65 % de ces radiations pénètre à la surface de la terre. L'autre partie est dépensée à élever la température. Ce qui fait que la région au-dessus des limites de l'atmosphère est très froide.

Comme le soleil a une température énorme par rapport à celle de la terre, il envoie sa chaleur à celle-ci et la surface de la terre, de son côté, transmet sa propre chaleur aux couches supérieures de l'atmosphère. La radiation de chaleur de la terre est continuelle. Jour et nuit, quand il n'y a pas de nuages ou autres obstacles entre la terre et l'atmosphère supérieure.

Pendant le jour, les quantités de chaleur reçues du soleil sont plus grandes que celles perdues par radiation. Aussitôt que le soleil est couché, plus aucune chaleur n'est reçue pour

contre-balancer les pertes de la radiation. Après le coucher du soleil, le terrain donc se refroidit rapidement. L'air rapproché du sol devient plus froid que l'air supérieur, sa densité augmente et elle tend à le maintenir en contact avec la terre.



Vue de l'appareil.

(Photo Vincentelli.)

Ainsi, par une nuit calme, nous trouvons une couche relativement mince d'air froid près du sol, avec une augmentation de température jusqu'à une altitude de 90 à 250 mètres environ. Par suite de la pesanteur, il se produit un mouvement analogue à celui des vagues liquides. Cependant l'eau est incompressible; son volume et sa densité ne sont pas beaucoup affectés par un changement de pression. Tel n'est pas le cas

de l'air. L'atmosphère exerce donc une pression élevée sur les couches au niveau de la mer. Par suite de la compressibilité, la densité de l'air diminue avec l'altitude. L'augmentation de densité produit une augmentation de température causée par la compression. Par conséquent, le drainage de l'air froid produit un brassage des couches froides de l'air avec celles chaudes, plus élevées.

Les vents locaux modérés produisent souvent de bons effets, mais on ne peut pas connaître à l'avance quand et comment ils souffleront. Il en résulte que les meilleurs résultats doivent être obtenus et sont obtenus par le chauffage méthodique, recommandé par nous.

Nous reproduisons ci-dessus l'appareil, tel qu'il a été récemment perfectionné. Il se place entre les rangées d'arbres, à raison d'un appareil par are. Il fonctionne parfaitement, sans dégager de fumée, et la chaleur peut être réglée à volonté.

Voici ce qu'écrivait un gros producteur de prunes et de pommes du pays de Yakima (Californie) :

« J'ai équipé un hectare de verger avec les réchauffeurs. « Nous avons eu des températures au-dessous de 15°, mais « nous avons, grâce aux appareils, réussi à élever les tempé-
« ratures convenablement, et nous avons sauvé nos récoltes
« de prunes et de pommes de choix, qui, sans cela, auraient
« été totalement perdues. »

Le Directeur des Vergers Clark, Wapato, écrit :

« Nous employons 2.400 réchauffeurs. Ils fonctionnent
« très bien. Un grand bloc de cerisiers a été, grâce à eux,
« sauvé, et la dépense des appareils nous a été mille fois rem-
« boursée. »

Un autre, M. Flournoy, de Yakima, écrit aussi :

« Les réchauffeurs ont sauvé ma plantation d'abricots, du-
« rant la saison extrêmement froide de l'an passé. Les appa-
« reils ont fonctionné parfaitement et économiquement. Sans
« eux, je n'aurais presque pas eu de fruits. »

Nous n'insistons pas davantage pour aujourd'hui.

Nous nous réservons de traduire complètement la brochure éditée par la National Orchard Heaters Company, et nous nous proposons de la mettre à la disposition des intéressés.

A.-F. VINCENTELLI.



BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Pascal Paoli, par LEONA RAVENNA. — Cet ouvrage important vient de paraître en Italie. Un Corse est toujours heureux de lire l'histoire de l'œuvre républicaine que son grand compatriote accomplit de 1755 à 1768 dans son île natale. Il est donc reconnaissant à M. Ravenna d'avoir consacré son temps et son talent à cette histoire, mais il regrettera que son but ait été plus politique que scientifique et que l'amour du passé l'ait moins guidé que le désir d'affirmer une fois de plus que la Corse est italienne, Paoli un Italien, et que, par suite, l'occupation française et le don des Corses à la France, pour écrire comme M. Villat, dans son excellente thèse de doctorat, sont une injustice qu'il faudra corriger un jour. On pourra s'en rendre compte d'après la Préface de ce livre due à M. Niccolò Rodolico. Notre sympathique collaborateur, M. Carabin, a bien voulu en faire la traduction pour la Revue et nos lecteurs la liront avec le même intérêt que nous-même, nous en avons la conviction. (A. A.)



Parler de la Corse et de Pascal Paoli avec une âme sereine n'a d'autre signification que de parler, avec un nouvel amour, de l'histoire de toute l'Italie. Car dire que la Corse est italienne et que Paoli est un grand homme est au-dessus de toute contingence de temps, de faits, de politique et de personnes. Cette idée domine une génération corse qui peut sans doute la repousser, ou une génération italienne qui peut l'oublier ou l'exalter. Elle appartient au peuple d'Italie.

L'âme d'une génération et celle des hommes est, comme il est très naturel, d'autant plus accessible à cette idée qu'ils comprennent mieux l'éternel appel de la race.

Il existe, en effet, une correspondance significative entre certaines époques de l'histoire d'Italie et la date de la publication des œuvres italiennes sur la Corse et Paoli.

En effet, dans les dernières années de lutte désespérée des Corses contre les Français (1), le Toscan Cambiagi écrivait une histoire de la Corse et la publiait en 1770. La Toscane qui, maternellement, avait donné à la Corse rustique le sang de la civilisation italienne, en cette œuvre, rendait hommage à l'île vaincue.

En 1788, un an avant la Révolution française — ce n'est pas sans raison que nous enregistrons cette date — Victor Alfieri, en dédiant à Paoli la tragédie de Timoléon, dans la lutte pour un même idéal, prenait place à côté de lui.

En 1848 — l'année du printemps de la patrie — refleurissait la mémoire et la gloire de Pascal et de son indomptable peuple. Alors Niccolò Tommaseo qui, de même que l'illustre proscrit, avait connu le chemin de l'exil, les espoirs et toutes les douleurs, recueillait et publiait, en 1846, des lettres de Paoli et des chants populaires corses.

En 1860 — l'année de la délivrance de la Sicile — François-Dominique Guerrazzi évoquait, lui aussi, l'autre grande île italienne et

(1) Ce n'est pas contre les Français qu'il faudrait écrire, mais contre les Génois. (A. A.)

dédiait à la bataille de Pontenovu et à Paoli un de ses romans. Ses œuvres littéraires ont été oubliées, mais immortels sont, en l'histoire d'Italie, les deux noms qu'il a inscrits dans son roman.

Dix ans plus tard, D'Oria écrivait la *Vie de Pascal Paoli*. Si la valeur littéraire de l'œuvre n'est pas grande, immense est sa valeur morale, car elle atteste, de la part d'un Génois, les crimes de la république dominatrice.

Après D'Oria et pendant plus d'un siècle, les historiens italiens se rappelaient très rarement, et d'une manière presque fugitive, le héros corse. Il semblait que la brume lourde et dense qui, à diverses reprises, avait enveloppé la vie italienne, s'épaississait sous les regards indolents ou incapables de s'élever vers les hauteurs du ciel de la patrie, et de voguer dans le vaste horizon de son histoire.

Aujourd'hui, tous reviennent à Paoli ! Ce livre, lui aussi, marque le réveil des travaux des Italiens sur la Corse, dont Joachim Volpe a été l'animateur.

Un esprit dégagé de toute prévention d'ordre politique et de tout artifice de rhétorique caractérise ces pages, animées cependant de sentiments italiens. La rhétorique, même lorsqu'elle a une fin patriotique, est nuisible aux figures grandes, de même que les lignes sévères et simples d'un temple antique sont défigurées par les enjolivures d'un goût douteux.

Ce livre a été écrit avec une âme italienne, ce qui ne trouble nullement la clarté du texte.

La sérénité de l'esprit ne dénote pas une âme vide et froide. Il a paru à d'aucuns que cette objectivité de sérénité historique n'était pas nécessaire, et qu'au contraire, elle pouvait créer de la confusion. Et ces historiens, qui, pendant quelque temps, présidèrent nos études, ne se rendirent pas compte qu'une œuvre historique écrite sans sentiments n'est pas viable.

Une rapide incursion dans le domaine de l'historiographie de Paoli des pays étrangers montrera mieux encore l'opportunité de ce livre en Italie.

Un Anglais et deux Français ont retracé l'histoire de Pascal Paoli, à peu de distance des événements de 1769 à 1779. L'Anglais Boswel n'est pas un inconnu pour les historiens de la Corse. En 1765, il se rendait en Corse porteur d'une somme recueillie par souscription et qui était « destinée aux malheureuses veuves et aux familles des valeureux Corses ». De retour en Angleterre, il publia une *Relation of the Corsica*, qu'il fit suivre de la publication du *Journal of a tour to Corsica and Memoirs of Paoli*. Les deux publications furent réunies en un volume des éditions de 1768 et 1769. Le livre fut traduit en italien et en français et très répandu en Europe.

Boswel put approcher Paoli ; il fut son ami et eut pour lui de l'admiration. Il était sincère ; il est, cependant, permis de penser que les sympathies anglaises n'étaient pas complètement désintéressées, car la question corse avait une importance considérable pour la politique méditerranéenne du gouvernement anglais. Cela n'empêchait pas, en dépit des calculs gouvernementaux des hommes privés d'Angleterre, d'avoir pour la cause corse et les vertus de Paoli de l'admiration.

La sympathie que les peuples d'Europe prodiguaient au chef des Corses est attestée par Wolfgang Goethe. A la fin de l'année 1799, Paoli, se rendant en Angleterre, traversait l'Allemagne, lorsque

Goethe le rencontra dans la maison de Bethmann. Il fait du général la description suivante : « Bel homme, blond, à la taille élancée, gracieux, affable..., captivant tous les cœurs allemands, accueillant avec une amabilité sereine les nombreux curieux qui se bouscullaient pour l'approcher. »

La popularité de Paoli, ainsi que le succès du livre de Boswel, ne pouvait qu'être désagréable au gouvernement français qui l'avait exilé comme un rebelle, et avait battu, mais non soumis (2), les Corses.

Les premiers écrivains français, Germanes et Pommereul, qui parlent de Paoli et de la Corse, même n'étant pas à la solde de leur gouvernement, font connaître, dans leurs livres, cette mauvaise humeur, ainsi que celle de la France; ils soutiennent, de bonne foi, le point de vue français et critiquent sévèrement la lutte pour l'indépendance de la Corse et l'œuvre de Paoli.

Pommereul, lui, ne cesse d'affirmer que Boswel est un « romancier... panégyriste stupide », n'ayant pas « la notion exacte des choses », et n'étant bon qu'à se livrer à des « excès d'extravagance » et à faire de nombreuses « folies ».

Les historiens contemporains de Paoli publiaient leurs livres lorsqu'il était en exil. Plus tard, les relations du chef des Corses avec la France, contre laquelle il prit une deuxième fois les armes en 1793, furent non moins difficiles que précédemment. Cette seconde partie de sa vie est sujette à des difficultés que Renucci, son compatriote, relate dans son *Histoire de Corse*, publiée en deux volumes, en 1833. Tant que Renucci parle de la lutte de Paoli contre les Génois, il prodigue au général des louanges enthousiastes, mais il se refroidit singulièrement lorsqu'il s'est révolté contre la France. Et quand il lui arrive de prendre fait et cause pour la Corse, tout le suite, pour se faire pardonner sa franchise, il fait appel à des anecdotes et des jugements qui atténuent ses paroles sincères et s'inspirent de son amour pour la France.

L'*Histoire de Pascal Paoli*, d'Arrighi, est de dix ans postérieure à celle de Renucci; et si celui-là ne se montre pas aussi dur à l'égard du général que celui-ci, c'est avec sincérité qu'il laisse entendre que la cause française doit triompher de la cause corse. Mais l'on peut affirmer que les inexactitudes que contient son histoire ne sont pas intéressées.

Ils furent exempts de préventions et évitèrent de se mettre dans des situations embarrassantes les historiens de la Corse, passionnément épris de son histoire, qui, à l'exemple de Letteron, publièrent, dans le *Bulletin des Sciences historiques et naturelles*, de nombreuses lettres inédites de Paoli.

L'historiographie française et corse du XIX^e siècle comprend de nombreux travaux sur l'île en général et des monographies historiques se rapportant même à l'époque de Paoli. Parmi les savants historiens, on peut citer Colonna de Cesari Rocca, Villat, Ambrosi, Mathieu Fontana, etc... Nous n'avons pas l'intention de donner ici une bibliographie historique complète, mais de signaler simplement

(2) Cette expression est inexacte. Pour la rejeter, il suffit de rappeler ici que les députés corses, aux Etats de 1770, remercièrent, par une déclaration dithyrambique, Louis XV d'avoir fait de la Corse une dépendance française et qu'ils votèrent par acclamation la frappe d'une médaille de reconnaissance au Roi.

quelques points de vue français d'où Paoli a été considéré. Pour cela, nous citerons des exemples empruntés à l'*Histoire des Corses et de leur civilisation*, d'Ambrosi, parue à Bastia en 1914.

Bettinelli, qui connut Paoli, n'était pas sans avoir remarqué son talent et sa culture; et Ambrosi, des notes de cet historien, a tiré les conclusions suivantes: « La vaste érudition et l'intelligence simple, dont il nous parle (Bettinelli), ne sont que la conséquence de la forte éducation qu'il reçut et qui fit de lui un disciple des philosophes français. »

« Qu'on note, fait remarquer Ambrosi, que la France était alors maîtresse de toute l'Europe, que le mouvement intellectuel réformateur d'Italie était suscité par l'Encyclopédisme français; que Genovesi, le professeur de Paoli, était, à son tour, un élève de la philosophie française. » Donc, la haute branche de l'arbre généalogique qui porte le nom de Paoli part d'un tronc français et reçoit, lui aussi, la sève vitale de la civilisation française!

Ces déductions ne se limitent pas à la pensée philosophique et juridique de Paoli, mais s'étendent aussi à son action politique dans la lutte pour la liberté de son pays. Ambrosi déclare que Paoli, qui, précisément, était nourri de la pensée de la France des Encyclopédistes, pouvait être un précurseur de la France de 89. « Comment celui-ci n'aurait-il pas été pénétré par ces idées philosophiques qui préparaient en ce moment la transformation de l'Europe? Il est permis de dire qu'avant d'inspirer les Constituants et les Conventionnels dans la rédaction de leurs constitutions, elles furent adaptées par un Corse et mises en pratique dans sa patrie. »

Ce point de vue français d'où l'on regarde Paoli, à coup sûr, est honnête dans les intentions, même s'il tend à faire de lui un Français (3). Mais tout cela rend plus nécessaire encore ce livre, écrit dans un but italien, puisque, dans la pensée et l'action, Paoli est tout à fait italien (4). L'encyclopédisme français du chef des Corses, qui n'était pas un homme d'une grande érudition et n'avait pas une intelligence spéculative, n'entama pas sa foi religieuse pure et inébranlable et n'altéra pas son bon sens, le sens historique, qui faisait souvent défaut aux Encyclopédistes. Paoli, législateur, suit une voie qui n'est pas celle des philosophes; il rencontre, dans les traditions et les coutumes de son pays, des éléments de construction qu'un historien, un philosophe, un législateur français de son époque auraient assurément négligés, sinon méprisés. Pendant les travaux de la Constituante, il suit, d'Angleterre, avec intérêt, les discussions des législateurs et critique leurs tendances aux théories abstraites.

Sur la pensée de Paoli, en somme, la philosophie française ne pouvait avoir que peu de prise; et son long séjour en Angleterre n'était pas de nature à imprimer dans son cerveau la pensée française. Pour l'action, oui, il est le précurseur des révolutionnaires de 89, mais, au lieu de précéder les Français, il emboîte le pas à ses compatriotes qui, depuis plusieurs siècles, avaient lutté pour la liberté de leur pays. Et avant même que Rousseau — qui admirait Paoli et les

(3) Nous n'avons pas dit un « Français », mais un Corse influencé par les idées des philosophes français, comme étaient influencés les souverains de l'Europe. (A. A.)

(4) Puisque Paoli représente la Corse et personnifie les Corses, en faisant de lui un Italien, on croit prouver que l'île est italienne et que tous ses habitants sont destinés à l'incorporation future avec la péninsule voisine. (A. A.)

Corses — eût pris, dans ses écrits, la plume pour défendre la liberté des Corses, les Corses tombaient pour cette même liberté. Paoli, il est vrai, eut de l'enthousiasme pour la France constitutionnelle, qui l'acclama soldat de la liberté et, de l'exil, le rappela, avec les plus grands honneurs, dans sa patrie. Mais son amour pour la France de la Révolution n'eut qu'une éphémère durée. Dès que les démagogues et tyrans de la Convention eurent mis à terre la liberté, et que la France, après l'avoir proscrite, fit sentir à l'Italie tout le poids de son impérialisme, Paoli, un des premiers, leva l'étendard de la révolte et de nouveau prit les armes contre la France (5).

Dans la lutte qu'il soutenait alors, il obéissait au même mobile que les montagnards des Alpes de Savoie, les paysans de la province de Vérone, les bergers des Abruzzes, les lazzaroni de Naples, et toutes les populations qui, de 1793 à 1799, se battaient contre les Français *pro aris et focis!*

Il serait cependant erroné de voir Pascal Paoli sous le seul aspect patriotique italien. Il était Corse et Italien (6), un grand Italien du XVIII^e siècle qui, dans les luttes qu'il soutint, dans les idéals qui l'enthousiasmèrent, annonça l'Italie du XIX^e siècle; et l'Italie nouvelle doit apprendre à le connaître et l'aimer. (NICCOLÒ RODOLICO [Trad. J. CARABIN].)

Le dernier vol de l'aigle, roman corse par EMILE RIPERT; un vol. in-12 de 284 pages, chez Ernest Flammarion, Paris, 12 fr. — Livre original composé par un écrivain de mérite, par un amoureux de la Corse, par un ami des Corses. Cela suffirait à caractériser le roman que M. Ripert, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, a récemment publié, mais nous tenons à justifier cette appréciation. Son talent s'est affirmé en tant d'autres occasions (cf. son livre sur Saint François d'Assise) que ce serait ici une superfétation que de vouloir le prouver. Pour l'originalité du sujet, qu'on en juge. Une madame Orsoni, épouse d'un député corse, a voué à Napoléon un culte qui n'admet ni la discussion, ni la contradiction. Elle a assisté à cette séance historique de la Chambre des députés, au cours de laquelle la mémoire du grand homme a été évoquée par le Président du Conseil et son discours interrompu par cet ignoble cri parti de l'extrême-gauche: un bandit. « En plein Parlement fran-

(5) Nous avons dit ailleurs que Paoli ne se révolta pas contre la France, mais contre la Convention qui avait accueilli les accusations des antipaolistes et lancé un décret d'arrestation contre le grand législateur. (A. A.)

(6) Il était Corse, oui, pas Italien. Quel dommage que le mouvement historique de l'Italie, si important, si intéressant, s'acharne à défendre une contre-vérité et à nier un fait que dix autres historiens, avec nous, ont affirmé! Les Corses ne sont ni Français, ni Italiens. Ils sont Corses. En 1769 ils ont accepté, en 1789 ils ont réclamé la fusion avec la France et ils sont aujourd'hui francisés au point de ne pas comprendre qu'ils aient pu être autre chose. Si l'Italie avait été au XVIII^e siècle aussi puissante, aussi glorieuse, aussi séduisante que la France, peut-être aurait-elle eu le bonheur, qu'elle envie aujourd'hui, d'acquérir la Corse. De même qu'aucune force ne peut obliger un fleuve à couler vers sa source, de même aucune puissance ne peut détourner un Corse de la pente fatale qui, après avoir entraîné ses ancêtres vers la France, le jette au XX^e siècle dans les bras des Français, à qui il est redevable de la paix, de la liberté et, mon Dieu oui! d'un réel progrès économique. Pourquoi nos confrères italiens ne consacrent-ils pas leur talent à une tout autre thèse et n'écrivent-ils pas sur ce qui nous unit, non sur ce qui nous divise. (A. A.)

çais, un député avait insulté bassement l'Empereur ! Le chef du gouvernement ne l'avait défendu que d'une façon insuffisante ! La Chambre n'avait qu'à peine protesté contre un outrage qui atteignait pourtant toute la France ! » L'indignation de madame Orsoni lui fait concevoir ce projet audacieux d'enlever aux Invalides la dépouille sacrée, qu'une révolution communiste pourrait un jour profaner, et de la transporter dans son île natale pour l'ensevelir dans un lieu ignoré de tous. Elle le réalise grâce à la complicité de quelques bonapartistes, dont l'un est un héros de notre histoire militaire, le commandant Galeani, et un amoureux de l'énergique femme. Tel est le thème original, on en conviendra, même si l'on diffère d'opinion sur l'opportunité de cet enlèvement. Pour nous et beaucoup d'autres, la place de l'Empereur est, quoi qu'il advienne, dans le cénotaphe et sous le dôme du célèbre monument ; sa mémoire en reçoit un prestige continué par le pèlerinage que les potentats et les foules y viennent accomplir : martyrisé par Hudson Lowe, glorifié par Louis-Philippe, Napoléon vit ici en pleine apothéose. Il resterait un homme, quoique le plus grand de tous les hommes, si son corps se trouvait même à Ajaccio. Mais qu'importe ! Le sujet du roman peut être discutable, son intérêt demeure, et plus que celui-ci l'habileté avec laquelle l'auteur s'est tiré de la difficulté au point de nous la faire paraître insignifiante.

C'est dire que l'histoire de ce rapt colossal est contée de manière à passionner le lecteur quel qu'il soit et surtout s'il est corse. Celui-ci sera heureux d'y trouver, sous la plume d'un continental, de véritables déclarations d'amour pour l'île napoléonienne et ses habitants. « La Corse, écrit-il, est un conservatoire embaumé de traditions et de légendes » ; ou encore : « la Corse est un relais délicieux, une sorte de pont naturel entre la France et l'Italie... ». Cette île est « un des derniers asiles de la poésie qui soient au monde, etc. ». De telles définitions abondent dans le livre, ainsi que des tableaux du genre de ceux-ci : « C'est à Corte que je suis née, à Corte où Il a été conçu... Quel décor pour une telle conception ! Ce cirque de montagnes où l'âme, qui ne peut en sortir, n'a de ressources que de s'exalter vers le ciel, l'horizon barré d'une rude sierra, crête violette en dents de scie en effet, et par ses coupures abruptes, ces deux ruisseaux farouches et gazouillants tour à tour qui roulent sur les cailloux des eaux passionnées, et debout entre leurs caresses et leurs fureurs alternées, Corte, avec son nom doublement prédestiné, le cœur même de la Corse, l'asile de sa fierté, le repaire de son indépendance, et dans le cœur de ce cœur corse la statue de Paoli... » (p. 34). Ou encore : « Vizzavona, jamais ce nom ne m'avait paru plus chantant et plus accueillant : l'ouverture de ce V d'abord, semblable à celle de deux lèvres qui se tendent pour le baiser, le son caressant de cet *i* qui suit aussitôt après le double sourire de ces deux *z* zézayants et gentils, et puis la voix qui se fait grave sur l'*a* et sur l'*o* des syllabes suivantes et qui va mourir sur le dernier *a*, atone celui-là, comme un regret discret de tout cet éclat aimable qui vient de passer sur les lèvres, et quand ce nom chante sur des lèvres de femme, alors comme la caresse en est doublement enivrante ! » (p. 192).

Mais il faut s'arracher au charme de citer tant et tant de passages qui le mériteraient, comme celui de la page 257 ou de la page 284, etc. Par l'ingénieux mélange de la réalité et de la fiction, par la simplicité apparente d'un récit qui confine partout au merveilleux, par la description colorée des paysages au milieu desquels se dé-

roule l'action, on ne doit pas hésiter à écrire que le *Dernier vol de l'aigle* est un des meilleurs romans qui, dans ces derniers temps, aient paru sur la Corse. L'auteur réussit à satisfaire cette triple passion qui paraît l'animer: le goût très affiné de la littérature, l'admiration d'un grand homme, l'amour d'un beau pays. Nos compatriotes feront donc bien de lire ce livre qui débute par ces mots: « J'aime la Corse d'un amour singulier; voilà près de vingt ans que je l'ai découverte, à l'âge des grands enthousiasmes. Je ne sais quelle force, à travers l'espace, attire mon âme vers elle. »

Devant la proue des navires, par le docteur S. ABBATUCCI, médecin principal des troupes coloniales; un vol. in-12 de 302 pages, chez L. Fournier, à Paris. — Sous ce titre, au premier abord obscur, mais dont on comprend bien vite qu'il rappelle les nombreux voyages de l'auteur à travers le monde, le docteur Abbattucci a conté, de la manière alerte que nous signalions à l'occasion de son précédent volume: *Le Parfum de la longue route*, les incidents qu'il a vus, les anecdotes qu'il a vécu, les détails de notre passé colonial qui l'ont frappé au cours de sa longue carrière dans les continents exotiques. Nous supposons que la plupart de ces récits ont déjà été publiés dans quelques périodiques, mais, en les groupant ici, ils constituent un tableau de la vie africaine ou asiatique, une description exacte des mœurs indigènes que les Français ont intérêt à connaître, puisque nous pratiquons à l'égard de nos frères bistrés, noirs ou jaunes une politique d'association. L'intérêt de ce livre n'est donc pas niable, et on lit avec agrément des récits comme: « l'homme qui voulut être roi d'Araucanie » ou « la mulâtre comme il y a beaucoup de blanches », car il est dans la manière de l'auteur d'écrire simplement et clairement, sans emphase et sans longueurs, à l'encontre de tant d'autres narrateurs « fin de siècle ». D'ailleurs les anecdotes coloniales, tragiques ou comiques, n'emplissent qu'une moitié de ce livre, puisque l'autre est réservée à des articles sur la Corse. Les uns sont l'expression de la pensée de l'auteur sur quelques-uns des problèmes qui intéressent notre petite patrie, comme: « Esquisse d'un programme de rénovation » ou « A propos d'une enquête sur le paludisme en Corse »; les autres constituent de véritables pages d'histoire, grâce à des documents à peu près inédits que le docteur Abbattucci, héritier d'un nom populaire, a trouvés dans les archives de sa famille. Exemple « le drame judiciaire sous le gouvernement du comte de Marbeuf » ressuscite le procès de 1779, par lequel le lieutenant-colonel Abbattucci fut condamné aux galères, puis réhabilité. Ainsi, *Devant la proue des navires* n'enrichit pas la seule histoire coloniale, mais aussi la littérature corse.

Le jardin hanté. — M. SAVELLI DE COSTA a eu la bonne idée de réunir en un petit volume de 186 pages in-12 et de faire imprimer par les éditions Argo, de Paris, quelques contes et nouvelles dont il est l'auteur et qui sont une peinture des mœurs de la Corse dans les deux siècles passés. La Revue avait eu la primeur de l'une de ces nouvelles: *La Signora dell'onde*. Nous y trouvons encore Beppino et Fiordispina, Une idylle dans la montagne, Une prise de voile, etc. Le titre du livre a été emprunté à l'histoire véridique du bandit Massoni, dont l'ombre apparaît une belle nuit d'été à un habitant de Costa, vieillard aimable et pharmacien philosophe, qui s'appelait Louis Costa et dont le souvenir n'a pas péri en Balagne. Une idylle charmante se greffe sur ce récit. L'auteur y a fait preuve des qua-

lités que nous lui connaissions déjà : l'agrément du style, l'habileté de la composition, et un certain sentimentalisme de bon aloi. Nous recommandons à tous nos lecteurs la lecture de ce volume qui est un excellent modèle de naturalisme régional. (Prix : 10 fr.)

Une ascension du monte d'Oro : *La Montagne*, Revue mensuelle du Club Alpin Français, n° 209, février 1928. — M. H. BRULLE publie dans *La Montagne*, sous le titre : *Par-ci, par-là*, le récit de plusieurs ascensions par lui faites dans différents pays et, entre autres, de celle du monte d'Oro. Cette ascension eut lieu en fin mai d'une année que l'auteur ne précise pas et alors que le monte d'Oro était encore couvert de neige. Une première tentative, interrompue par un orage, ne réussit pas. Quelques jours après, M. Brulle, accompagné d'un jeune berger corse, dont l'auteur vante le courage autant que l'endurance, put atteindre le sommet en une matinée.

Récit forcément très court, mais qui a le mérite de donner au lecteur l'idée que la montagne corse peut tenter par ses difficultés l'alpiniste le plus éprouvé. — (R. B.)

Note sur les pics de la vallée de Viro. — Il est question, dans cet article, de M. G. I. FINCH, le quasi-vainqueur du mont Everest (Himalaya), des ascensions faites sur les Cinque Frati, la Paglia Orba, les aiguilles entre le col et le pic de la Paglia Orba et des possibilités de routes nouvelles dans ce district. Les alpinistes le liront avec grand profit. (Cf. *Alpine Journal*, organe de l'Alpine Club de Londres, II, 1927.) — (R. B.)

L'alpinisme en Corse. — On trouvera, dans le n° 9 de *l'Echo touristique*, que dirige M. CLAVEL, un article signé « Un montagnard », qui donne des indications précieuses sur les ascensions du Cintu, du monte Grossu (1941 m.) et de la Punta Radiche (2010 m.).

La flore de Corse. Nouvelles contributions à l'étude de la flore de la Corse. — M. R. DE LITARDIÈRE, docteur ès sciences, continue ses études si neuves sur la botanique insulaire. Nous avons reçu successivement trois brochures de ce savant naturaliste : la première de 44 pages in-8° (extrait des *Archives de Botanique*, tome II, mémoire 1) décrit un certain nombre de plantes nouvelles ou croissant dans des localités inédites du massif de San Pedrone ; la deuxième (extrait du *Bulletin de la Société Botanique de France*, tome 74, octobre 1927) est consacrée à *Botrychium simplex* Hitchc. de la punta Ernella, vers 1300 m., « qui était encore inconnu dans la région méditerranéenne et qui doit être envisagé comme un type boréal, ce qui est un fait anormal et dont l'explication est difficile ; en tout cas, il ne peut être venu que des Alpes aux temps glaciaires. » La troisième : Notes sur quelques bryophytes de la Corse, a paru dans les mêmes *Archives de Botanique*, en décembre 1927.



Nous signalons à nos lecteurs quelques articles intéressants parus, au cours de ces derniers mois, dans les différents périodiques corses :

La Corse touristique : La Corse et le romantisme, de Madame Jane Catulle-Mendès (octobre 1927). — Demeures napoléoniennes, par M. Emile Ripert (novembre 1927). — Le général Jacques-Pierre Abbatucci, par les capitaines Pietri et de Peretti. — Chansons populaires de la Corse, par M. E. Ripert (décembre 1927). — L'affaire

des Corses à Rome, par M. J.-B. Marcaggi. — Le général Arrighi, duc de Padoue, par les capitaines de Peretti et Pietri. — Ajoutons que M. Paul Graziani, l'archiviste bien connu, continue dans tous ces numéros la publication, avec commentaires, de la bonne petite histoire de la Corse de Camille Friess.

U Laricciu. — Noël corse, joli conte de M. J. Carabin, dans le n° 7 du 1^{er} trimestre de 1928.

Revue mensuelle des groupements corses de l'Afrique du Nord : *Souvenirs de Napoléon III intime*, par M. Louis Paoli, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur, distinction qu'il méritait depuis longtemps et qui a réjoui, quoique tardivement, ses compatriotes et amis. — Les relations maritimes entre l'Algérie et la Corse, par M. Louis Paoli (février 1928). — Souvenirs d'autrefois, récit très alerte d'une excursion sur la punta Artica, par M. J. Ceccaldi (mars 1928).

La Corse agricole : Pour intensifier la production du blé en Corse, par M. Léon Boyer (octobre 1927). — Le Cédrat, comment on le conserve, comment on le confit, par M. F. Canioni. — Le Cédrat, comment on le confit, par M. A.-F. Vincentelli (décembre 1927).

Mediterranea, la belle revue illustrée de Cagliari: Malaria e bonifica in Corsica, par le docteur P. Parisella (étudie la question de l'assainissement [janvier 1928]). — La bandiera corsa (affirme que l'interdiction du drapeau corse serait une mesure injustifiée et malencontreuse [mars 1928]).

Giornale storico e letterario della Liguria : On y trouvera, sous la plume de M. Giuseppe Pessagno, une vibrante critique du livre de M. Ulloa sur Christophe Colomb, catalan (décembre 1927).

NOUVELLES

en quelques lignes

La main-d'œuvre en Corse. — L'Office départemental de placement gratuit de la main-d'œuvre offre aux employeurs de la Corse des travailleurs russes, qui ont été utilisés jusqu'ici dans d'autres départements. La pénurie de journaliers dont se plaignent les propriétaires de notre île leur fera peut-être accueillir favorablement cette offre. Il faut souhaiter cependant que cette main-d'œuvre soit honnête et laborieuse.

— 00 —

Syndicat d'initiative de Marseille. — Ce groupement, qui a pour unique préoccupation les intérêts de la Corse, a, dans un rapport rédigé et lu par son actif président, M. Corticchiato, avocat, parfaitement résumé les desiderata des insulaires de Marseille: une modification des horaires de la Compagnie Fraissinet; la suppression de la clause d'irresponsabilité de la Compagnie maritime, car l'article 103 du Code de commerce affirme que le voiturier est garant des objets transportés; l'installation d'un ponton pour l'embarquement des voyageurs à la Joliette; la création de la maison corse

de Marseille. Comment la direction de cette Revue ne féliciterait-elle pas de son patriotisme ce Syndicat, dont tous les membres sans exception figurent parmi ses lecteurs et donnent ainsi l'exemple aux autres Amicales corses de la solidarité entre compatriotes?

—00—

Syndicat d'initiative de Bastia. — Les membres de cette Association ont formulé plusieurs réclamations au sujet des services de paquebots entre Bastia et Nice. L'une concerne le rétablissement de l'ancien départ à 9 heures du matin au lieu de midi. Il était pourtant bien utile de montrer aux touristes de Paris et du continent que Paris n'était qu'à 26 heures de Bastia. Les autres doléances sont relatives à l'exagération des prix de transport (rien n'est plus juste); à la révision des itinéraires imposés aux auto-cars P.-L.-M., qui ne permettent pas actuellement de visiter Bastia et ses environs; au dédain du ministre vis-à-vis des groupements intéressés qui ne sont même pas consultés sur les modifications d'itinéraires. Enfin le Syndicat renouvelle, avec raison, ses conseils de modération aux hôteliers de la Corse.

—00—

Le port de Bastia. — M. Guitet-Vauquelin, rédacteur en chef du grand journal insulaire qu'est *Bastia-Journal*, écrivait dans un article récent (5 mars) : Parmi les 55 ports de la Méditerranée, celui de Bastia se classe au 5^e rang pour le cabotage, au 9^e pour l'exportation à l'étranger, au 10^e pour le commerce total avec l'étranger, au 11^e pour son trafic. Il aurait besoin d'un remorqueur, d'un dépôt de charbon, d'une grue à vapeur sur voie ferrée, d'une toilette plus fréquente, d'un aménagement plus méthodique pour éviter l'encombrement.

Ces lacunes ne sont pas sans préoccuper la Chambre de Commerce, et voici ce que nous communiquons à ce sujet l'un de ses membres les plus compétents et les plus actifs :

« Le nombre de voiliers et de vapeurs entrés dans notre port s'accroît tous les ans. La nécessité du prolongement des quais du large, prévu au programme des travaux du port, devient de plus en plus urgente. Si cette activité continue, et elle continuera sans doute, vu les masses de marchandises qui attendent depuis longtemps le moment de partir, et vu les arrivages incessants qui viennent de l'intérieur, les exportations de notre port qui, déjà l'année dernière, ont été supérieures en poids, sinon en valeur, aux importations, vont atteindre cette année un chiffre bien plus considérable. Faut-il s'en réjouir ou faut-il le déplorer? Il faudrait s'en réjouir, si nos exportations consistaient surtout en produits industriels du pays, tels que fromages, vins, etc. (Un seul bateau, le « Corte-II », transportait récemment 1.600 caisses de vin du Cap avec infusion de quinquina et 1.300 caisses de fromage Roquefort.) Malheureusement, elles ne consistent en grande partie qu'en bois et en charbon, prenant le chemin de l'étranger. C'est regrettable, car elles révèlent une déforestation démesurée qui peut nuire grandement au pays.

« Et cela vient de ce qu'il est facile de trouver la main-d'œuvre pour le travail de la coupe des bois, tandis qu'on n'en trouve guère pour le travail de la terre, la pioche n'étant plus en honneur aujourd'hui. Résultat à prévoir : quand nos montagnes, dépouillées de leur vêtement, laisseront rouler des eaux par moments torrentielles, par moments expirantes, qu'en adviendra-t-il de nos coteaux, de nos plaines, sources de notre richesse insulaire? On dira : il restera le

tourisme. Belle mine, précieuse sans doute à exploiter, mais qui peut elle-même se tarir, si la Corse en venait à ne pouvoir plus présenter à ses admirateurs qu'une anatomie grise et décharnée.

« Mais laissons ces sombres soucis d'avenir et continuons à parler du présent. Voilà six années que la Chambre de Commerce de Bastia a tracé le programme des travaux nécessaires à exécuter dans notre port. Ce programme aurait coûté alors 4 millions. On était d'accord avec l'Etat. Il n'y avait qu'à marcher. Puis, tout à coup, l'accord n'existait plus, et l'on attend avec patience qu'il soit renoué. En attendant, le devis du programme a monté, doublé presque. Lasse enfin, la Chambre vient de se décider à exécuter par ses propres moyens la partie la plus urgente du programme, principalement l'approfondissement dans les cotes trop basses pour les navires d'un certain tonnage, l'extension des bouches d'eau jusqu'aux quais du large et l'installation d'une grue roulante à grande portée, quitte à faire ultérieurement un règlement de comptes avec l'Etat. — (F. T.) »

— 00 —

Port de Sagone. — La question de l'aménagement de ce petit port par la construction d'une digue de 92 m. de longueur et d'un quai d'accostage de 40 m., avec mouillage de 6 m. 50, est en suspens. La dépense prévue est, en effet, de 1.700.000 francs, dont 50 % seraient donnés par l'Etat, 25 % pourraient l'être par le département et le reste incomberait aux communes intéressées: Sari d'Orcinu, Soccia, Vicu, Pianā, Evisa et Salice. Mais elles sont incapables de donner cette somme de 225.000 francs. Par quel moyen le leur permettra-t-on? C'est ce qu'il faut rechercher. Souhaitons que la recherche ne soit pas trop longue, car Sagone est une nécessité pour la partie de la côte occidentale comprise entre Calvi et Ajaccio.

— 00 —

Chemin de fer de Bonifacio. — On donne de bonnes nouvelles de la construction du chemin de fer de Ghisonaccia à Solenzara (tronçon de 25 kilomètres), qui, comme on l'espère, sera continué sur Bonifacio (80 kilomètres à construire). Le premier tronçon commencerait à être parcouru par la locomotive en 1929.

La Compagnie des chemins de fer départementaux a inauguré deux services à titre d'essai: celui de Calvi à Bastia (départ à 8 h. 05 du matin les lundi, mercredi et samedi, avec retour de Bastia à 13 h. 55 les mardi, samedi et dimanche); celui de Calvi à l'Ile-Rousse (départ à 18 h. 15 et retour à 20 h. chaque quinzaine, le samedi).

— 00 —

Electrification de la Corse. — Un Syndicat comprenant 88 communes a été constitué pour faire aboutir rapidement le projet d'électrification de la région de Bastia. Le siège en a été fixé dans cette ville. Ainsi l'Etat et le département pourront être invités à accorder leur subvention.

Un autre projet concerne la Castagniccia, soit 104 communes et une quarantaine de milliers d'habitants. Il comporte l'installation, aux frais de l'Etat, d'une centrale hydro-électrique sur le Golu. Pendant huit heures, elle permettra le pompage des étangs et, pendant seize, elle assurera la distribution de l'énergie dans cette contrée. La dépense s'élèverait à 7.700.000 francs, dont 3.080.000 francs seraient à la charge du génie rural. Malheureusement, une séance d'adjudication, qui vient d'être tenue à la Préfecture, n'a donné

aucun résultat. Les offres des soumissionnaires ont toutes dépassé la mise à prix des travaux par l'administration. Il y a lieu d'espérer que la question ne sera pas abandonnée pour cela. Comme le dit le rapport de l'ingénieur rural, l'établissement de cette usine sur le Golu, près de Prunelli, est de la plus grande importance; non seulement elle fournira le courant à 55 lignes de haute tension pour l'assèchement des marais, mais elle donnera l'électricité à plusieurs cantons populeux de la Corse.

On a envisagé enfin la construction d'une petite usine sur la Restonica qui desservirait 14 communes et 15.000 habitants de l'arrondissement de Corte, ainsi qu'une autre usine aux environs de Cargiaca, sur le Rizzanese, pour le service de 62 communes du Sud de l'île et même d'Ajaccio, grâce à un poste de transformation. Ainsi tout le département pourrait être électrifié. Nous n'hésitons pas à écrire qu'aucune industrie n'aurait plus d'importance économique et sociale.

—00—

Le paludisme en Corse. — Les méthodes mécaniques et chimiques de lutte antilarvaire utilisées contre le paludisme se heurtent souvent au prix élevé des travaux à réaliser.

C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'utiliser des méthodes biologiques, en particulier celles basées sur la voracité de certains poissons pour les larves des moustiques.

M. le professeur Brumpt et divers collaborateurs ont appliqué ces méthodes en Corse contre les anophèles et, dans une note présentée par M. Joubin à l'Académie des sciences, ont exposé les résultats qu'ils ont obtenus.

Le *Siècle Médical*, dans un précédent numéro, a déjà rapporté le succès des tentatives d'acclimatation, en Europe, du vairon américain. En 1926, le *Gambusia Halbrookii* fut répandu en divers points de Corse et les auteurs obtinrent des résultats inespérés. Là où, en septembre 1926, on trouvait trois à cinq cents larves d'anophèles au mètre carré, en septembre 1927, il était impossible d'en récolter plus d'une.

D'autre part, ces méthodes sont peu coûteuses, ne dérangent en rien les habitudes de la population des régions impaludées et l'efficacité de la lutte antipaludéenne poursuivie en Corse par M. Brumpt et divers collaborateurs, d'accord avec les services départementaux, est certaine et contribuera à améliorer dans l'avenir l'état sanitaire de notre magnifique pays.

—00—

Encore la bilharziose. — On lira avec intérêt les deux articles suivants publiés par deux de nos compatriotes sur cette question: celui de M. Carabin dans le *Petit Provençal* du 16 février et celui du docteur S. Abatucci dans la *Presse médicale* du 17 mars. L'un et l'autre indiquent comment il serait possible d'en préserver notre île, suffisamment éprouvée par le paludisme.

—00—

Au secours de Bisinchi. — La catastrophe qui, l'an dernier, a bouleversé une partie de ce village et ruiné quelques-uns de ses habitants, a ému un certain nombre de nos compatriotes. Le Comité général des fêtes corses de Paris a décidé d'organiser une grande fête pour venir en aide aux sinistrés qui ont hâte d'entreprendre les travaux les plus urgents de sauvegarde et de solliciter les souscrip-

tions de tous les Corses. Nous souhaitons à ce Comité un grand succès et d'abondantes recettes, afin qu'il puisse secourir et indemniser, dans la mesure du possible, les victimes; mais nous lui conseillons aussi, dans la crainte d'avoir à déplorer pour l'avenir une plus grande catastrophe, d'ajouter, aux dons d'argent qu'il distribuera, ce simple conseil: « Et maintenant, chers compatriotes, reboisez activement. »

—oo—

Exposition des peintres corses à Marseille. — M. Giovoni, pharmacien et directeur du journal régionaliste *U Laricciu*, a eu l'heureuse idée de convier les peintres de la Corse à grouper et à exposer leurs œuvres. Les unes étaient des chefs-d'œuvre et justifiaient les éloges que leurs auteurs avaient déjà mérités; d'autres annonçaient de futurs talents. L'ensemble attestait que la Corse est une grande source d'inspiration, mais que l'imagination ne saurait pas dépasser la réalité. Le peintre doit ici comprendre autant que savoir. Or le nombre des artistes qui s'efforcent de rendre, souvent avec succès, un des nombreux aspects de la beauté du pays, est plus grand que dans toute autre région. C'est bien là un hommage que l'art rend à notre petite patrie.

—oo—

Aux admirateurs de Napoléon. — Nous signalons à tous ceux qui aiment Napoléon, et par suite à tous les Corses, l'exposition qui a lieu en ce moment, rue de la Tombe-Issoire, 83, des tableaux de Chartier. L'atelier, dans lequel son fils et sa sœur ont réuni, pour la vente, des toiles admirables, mérite un déplacement. L'accueil, réservé même aux simples visiteurs, est d'une courtoisie bien française. Chartier est moins populaire que ses émules Detaille et Neuville; il leur est certainement supérieur. Mais, de son vivant (il est mort en 1924, à l'âge de 65 ans), il méprisait toute publicité, dédaignait les distinctions, évitait les marchands et se montrait, pour tout dire, indépendant jusqu'à l'insociabilité. Aussi ne connut-il pas la célébrité qu'il méritait, bien qu'il fût médaillé du Salon et collaborateur du Musée de l'armée; bien qu'une de ses toiles (Iéna) ait été achetée, presque malgré lui, par l'État et que quelques autres, acquises par des Américains, figurent au Musée de l'art français à New-York. Originaire du Nivernais, élève boursier de l'École des Beaux-Arts, disciple du maître Cabanel, il travailla avec passion et se distingua par la sûreté du dessin, l'agrément du coloris, la conscience du métier. Ce qu'on admire le plus dans sa production, c'est sa connaissance du costume militaire à toutes les époques et sa tendance classique. Il avait l'amour du panache, des chamarrures, du mouvement, des grandes chevauchées. Dans ces conditions, on comprendra qu'il ait voué un véritable culte à Napoléon qu'il a représenté dans toutes les attitudes et à tous les moments de sa grande épopée. Plus qu'aucun autre peintre de batailles, il eut une connaissance merveilleuse du cheval, auquel il consacra des centaines d'esquisses. Ses chevaux, comme ses soldats, vivent sur la toile. Nous signalerons ici, entre beaucoup d'autres, le *Rassemblement*, dont le supplément artistique du Figaro a, le 29 mars dernier, donné une reproduction, et la *Veille de Waterloo*. Dans celle-ci, Napoléon, à la tête de ses escadrons, pourchasse l'armée anglaise; l'effroi des fantassins qui fuient, celui des cavaliers qui tournent bride, tandis que l'Empereur apparaît au loin, sont d'un effet saisissant. L'œil se dé-

tourne avec peine de ces douze mètres carrés de peinture où l'intensité de vie est énorme, le dessin impeccable, et qui suscitent dans l'âme du visiteur un frisson d'héroïsme et de gloire. Comme il serait désirable qu'un pareil chef-d'œuvre figurât dans un musée de la Corse, s'il se trouvait parmi nous un Mécène capable d'aimer l'art et Napoléon jusqu'au sacrifice d'un peu de sa fortune! Nous engageons vivement nos lecteurs à s'offrir la joie de contempler ce tableau. Tout seul, il vaudrait la peine d'une visite, mais l'atelier, nous allions écrire le Musée, contient bien d'autres belles œuvres.

—00—

Pour aller en Corse. — Dès le 15 mars, trois fois par semaine (vendredi, samedi, dimanche), les meilleurs paquebots de la Compagnie Fraissinet effectueront la traversée de Nice en Corse dans l'après-midi.

La réduction de durée du trajet maritime met désormais la Corse à vingt-quatre heures de Paris. En effet, le voyageur parti de Paris à 17 h. 10 par le rapide 15 (lits-salons, couchettes, places de 1^{re} et de 2^e classe, wagon-restaurant) arrive en gare de Nice à 11 h. 05; il y trouve un autobus qui le conduit au port d'où le paquebot, partant à midi, le dépose en Corse le soir même.

Pour la première fois, cette année, les traversées de jour, si appréciées des touristes, seront assurées au retour de Corse à la vitesse de 15 nœuds. Elles auront lieu le jeudi (départ d'Ajaccio à 10 h. 30; arrivée à Nice à 20 heures) et le vendredi (départ de Bastia à 10 h. 30; arrivée à Nice à 19 h. 20). (*Communiqué.*)

—00—

Réductions sur les billets de famille. — Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 km. retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment, d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans, au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne, au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 % pour la deuxième personne, de 50 % pour la troisième personne et de 75 % pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 % à 45 %, sont accordées aux familles de quatre personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 km. (*Communiqué de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.*)



Le Directeur-Gérant,

A. AMBROSI.

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Terre de Corse, par J.-B. MARCAGGI: excellent ouvrage qui intéressera tout le monde et qui est abondamment illustré. Les chapitres sont consacrés à la préhistoire, à l'archéologie, aux légendes, à l'histoire, à la numismatique, à l'iconographie, aux beautés géographiques de la Corse. In-8° carré de 118 pages; prix: 10 fr., chez l'auteur, à Ajaccio.

L'Annuaire Corsu, par P. ARRIGHI et A. BONIFACIO, pour l'année 1928. L'éloge de cette publication, qui en est à sa sixième année, n'a pas besoin d'être fait. In-8° de 186 pages; prix: 7 fr., chez M. BONIFACIO, professeur, 3, rue du Lycée, Nice.

Histoire de la Corse, par A. AMBROSI-R., in-12 de 160 pages et 63 gravures. Chez l'auteur, place du Général-Beuret, 9, Paris-XV°, ou chez l'éditeur Jansson, successeur de Piaggi, à Bastia; prix: 5 fr.

Géographie de la Corse, par A. AMBROSI-R., in-12 de 176 pages et 58 gravures. On peut la demander, comme l'Histoire, soit à l'auteur à Paris, soit à l'éditeur à Bastia.




 VIEUX
PATRIMONIO
 ☆ ☆ ☆
 MIS EN CAVE
 PAR *Santandrea Noël* BASTIA

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vous rendre au Maroc embarquez-vous à Marseille

La traversée la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée se fait par Marseille que desservent de nombreux trains à marche rapide, avec voitures directes en provenance ou à destination de Paris, des grandes villes de France et de l'étranger.

Les navires confortables et luxueux de la Compagnie Paquet (tel le *Maréchal-Lyautey*, — 10.500 tonnes, — le grand paquebot desservant l'Afrique du Nord) partent les samedis de Marseille pour Tanger et Casablanca, qu'ils atteignent respectivement le lundi soir et le mardi matin.

De Marseille également partent les seuls vapeurs qui desservent les autres ports du Maroc: Mazagan, Saffi, Agador, Agadir; les ports de rivière: Larache, Rabat, Kénitra et les ports du Maroc espagnol: Ménila, Cala del Quemada, Ceuta. Environ 360 départs par an (passagers et marchandises) sont ainsi assurés par la Compagnie Paquet.

Des billets comprenant le parcours par chemin de fer et le parcours maritime, valables 15, 30 et 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés, pour Tanger et pour Casablanca, par les principales gares P.-L.-M. et les agences de la Compagnie Paquet.

Visitez la Corse en autocar P.-L.-M.

A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice, l'île de Corse, pays des extrêmes et des contrastes, possède, dans un espace restreint, tous les climats, tous les aspects, tous les décors.

S'il est relativement facile de se rendre en Corse, il est aussi facile d'y excursionner.

Les services d'hiver des autocars P.-L.-M., qui fonctionnent du 1^{er} janvier au 16 mars, permettent de parcourir les sites les plus réputés de l'île: les Calanches de Piana, chaos de rochers dressés dont les silhouettes fantasmagoriques à plus de 400 mètres au-dessus du golfe de Portu; le défilé de la Scala de Santa Regina avec ses parois de granit qui s'étendent sur près de 8 kilomètres et projettent leurs découpures étonnantes au-dessus du Golu; les aiguilles de Bivella; la falaise de Bonifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire; enfin le Cap Corse et ses « Marines » d'une impressionnante beauté.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.